FAMILLE
25-017

RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRAFAMILIAL. POINT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA LAE3, DU PROJET MAE APRES UNE ANNEE SCOLAIRE ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

(Du 27 octobre 2025)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La conciliation entre vies familiale et professionnelle est un enjeu majeur des sociétés modernes.

La Commune de Neuchâtel a investi activement pour développer des structures d'accueil extrafamilial, convaincue par leurs bienfaits en matière de développement de l'enfant, d'égalité, de lutte contre la précarité, notamment des femmes, d'employabilité des parents ou encore d'attractivité résidentielle.

Les enjeux politiques et financiers autour des structures d'accueil sont multiples et votre Autorité a régulièrement affiché son soutien à une politique publique volontariste en la matière, comme en témoigne le récent soutien unanime pour la mise sur pied d'un modèle innovant d'accueil à la journée, le projet MAE.

Le présent rapport soumet à votre Autorité un point d'information sur le thème de l'accueil extrafamilial.

Ce rapport d'information comporte trois parties.

La première concerne les effets de la révision de la loi sur l'accueil de l'enfance (LAE3), entrée en force au 1er août 2025 qui implique des conséquences financières significatives pour notre Commune.

La seconde dresse un premier bilan du projet d'école à journée continue MAE après une année scolaire de mise en œuvre.

Enfin, la troisième vous présente des perspectives de développement de l'accueil extrafamilial, conséquences notamment de la fusion, en cohérence avec les nouveaux objectifs cantonaux, les demandes recensées dans les structures du Service de la famille, ainsi que les projections démographiques et analyses réalisées dans le cadre du PAL (Plan d'aménagement local).

Le Conseil communal invite votre Autorité à se référer, pour des informations plus générales, au rapport 21-031 de novembre 2021[1] afin de disposer d'une vue détaillée de la situation de l'accueil extrafamilial dans la commune fusionnée, son cadre légal[2], son fonctionnement et son financement, au rapport de gestion 2024 (25-006)[3] pour le suivi des indicateurs statistiques et financiers du Service de la famille, ainsi qu'au rapport 23-013[4] qui contient, quant à lui, tous les détails du projet MAE. Un glossaire et un exemple illustrant les structures et notions liées au financement de l'accueil extrafamilial sont présentés en annexe.

Partie I – Réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE3)

1. Introduction

Le Grand Conseil a accepté le 4 décembre dernier la révision de la loi sur l'accueil des enfants (LAE3).

Cette réforme, saluée et attendue de manière générale, prévoit notamment :

---

[1] 21-031 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le dispositif communal d'accueil extrafamilial des enfants du 29 novembre 2021

[2] Le cadre légal de l'accueil extrafamilial a été modifié en décembre 2024 avec la réforme de la loi sur l'accueil des enfants (LAE3), entrée en vigueur au 1er août 2025.

[3] 25-006 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la gestion et les comptes de l'exercice 2024 – Volume II, du 7 avril 2025

[4] 23-013 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit-cadre pour le développement d'un projet pilote « MAE » : ma journée à l'école, du 21 août 2023

- Augmentation du taux de couverture pré et parascolaire à 35% (35 places pour 100 enfants) d'ici 2027 (contre des taux de 30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire jusqu'ici). Pour rappel, dans le canton de Neuchâtel, une place est occupée en moyenne par deux enfants, à mi-temps.
- Intégration d'une grille salariale de référence pour le personnel des structures d'accueil extrafamilial subventionnées,
- Renforcement des équipes éducatives,
- Amélioration du taux d'encadrement préscolaire,
- Amélioration du taux d'encadrement parascolaire,
- Modification des règles de facturation.

2. Impact des modifications imposées par la loi

2.1 Objectif cantonal de couverture des besoins

Au niveau cantonal, les taux de couverture minimaux[5] (30% pour le préscolaire et 20% pour le parascolaire) ont été atteints en 2020 et le développement s'est poursuivi, pour atteindre, à fin 2024, un taux de couverture préscolaire de 31,6% et un taux de couverture parascolaire de 27,5%[6]. Ces taux de couverture, tels que définis dans la LAE, sont des objectifs cantonaux et non communaux, l'objectif étant de reconnaitre des besoins différenciés en termes d'accueil extrafamilial entre les différentes réalités communales. La notion de taux de couverture élargi au canton et non par commune avait été introduit dès la LAE2 déjà, afin de tenir compte des besoins différents selon les régions. Les villes et particulièrement les centres urbains présentent des demandes d'accueil extrafamilial plus fortes du fait de leur densité de population, de la plus grande proportion de ménages avec deux parents actifs, de la proximité des emplois tertiaires, et des habitudes de vie plus urbaines (mobilité, horaires de travail, modes de transport). Ces facteurs accroissent le besoin d'une offre importante.

Pour la commune de Neuchâtel, les taux de couverture sont actuellement de 39% pour le parascolaire (35% en incluant l'ensemble des enfants domiciliés sur le territoire, y compris ceux qui ne fréquentent pas l'école

[5] Conformément au cadre des règles cantonales LAE du suivi du taux de couverture, seules les places d'accueil extrafamiliales subventionnées sont prises en compte. Les places privées non subventionnées, au nombre de 197 pour le préscolaire et 45 pour le parascolaire, ainsi que les places fournies pour l'accueil familial de jour (parents de jour) ne sont pas pris en compte dans le calcul du taux de couverture.
[6] Rapport annuel 2024 du fonds pour les structures d'accueil extrafamilial

obligatoire publique) et 35% pour le préscolaire. Ces taux sont calculés, selon la pratique cantonale, sur l'ensemble des places proposées sans tenir compte du temps d'ouverture. Ainsi, pour le secteur parascolaire, les places de midi (dans les structures « 12 » notamment) sont comptées comme places à part entière. L'effet « MAE » est ainsi important dans ce calcul du taux de couverture, avec plus de 400 places comptabilisées pour les deux collèges (contre 167 avant MAE dans les deux structures concernées).

En 2024, la Ville de Neuchâtel offrait 30% des places en accueil préscolaire (697 sur 2306) et 26% en accueil parascolaire du canton (1058[7] sur 3956).

La LAE3 propose ainsi une harmonisation bienvenue du taux de couverture entre pré et parascolaire. Il n'était effectivement pas cohérent de proposer des solutions de garde plus importantes à l'âge préscolaire qu'à l'âge parascolaire. Cette situation générait une rupture problématique dans les possibilités de garde pour les parents.

Pour les deux structures MAE, le nombre de places identifiées correspond au nombre d'enfants accueillis durant les pics de fréquentation, représentant la capacité d'accueil maximale.

Les tableaux suivants présentent l'état de situation au 1er septembre 2025 des places proposées dans la commune de Neuchâtel.

[7] Nombre de places proposées au 31.12.2024. De nouvelles places ont été ouvertes à la rentrée d'août 2025.

Secteur préscolaire

Quartier	Nombre d'enfants en âge préscolaire (0-4 ans)	Structure d'accueil	Nb de place d'accueil	Nb de place par quartier
Neuchâtel Est	409	La Boutique (privée subventionnée)	35	35
Neuchâtel Nord	399	Les Cadolles	36	36
Neuchâtel Sud	322	CSEM / Les Tournesols (privée subventionnée)	25	311
		MCSLE Bellevaux (privée subventionnée)	65	
		Les Nanous (privée subventionnée)	20	
		MCSLE Beaux-Arts (privée subventionnée)	41	
		Vanille-Fraise (privée subventionnée)	20	
		Le Centre-Ville	60	
		Au P'tit Soleil (privée subventionnée)	30	
		Les Bercles	50	
Neuchâtel Ouest	365	Les Charmettes	27	90
		Serrières	40	
		Kids Care (privée subventionnée)	23	
Valangin	27	-	0	0
Peseux	240	MCSLE Noyers (privée subventionnée)	65	165
		Sorimont (privée subventionnée)	40	
		Les Pitchouns	28	
		Les Chansons (privée subventionnée)	32	
Corcelles-Cormondrèche	213	Sorimont la Grenadine (privée subventionnée)	60	60
Total	**1975**		**697**	**35.3%**

Figure 1. Taux de couverture préscolaire, situation au 1er septembre 2025

Secteur parascolaire

Accueil parascolaire - taux de couverture								
	Collèges	Effectif 25-26	Structure d'accueil	Nb de place d'accueil		Taux de couverture		Taux théorique
				Journée	Midi	Journée	Midi	(Microgis)
MAE	*Serrières*	*136*	*Le Cerf-Volant*	*74*	*91*	*54.4%*	*66.9%*	*39.40%*
	Crêt-du-Chêne	*431*	*Le Domino*	*189*	*315*	*43.9%*	*73.1%*	*40.70%*
LAE	Valangin	46	Les Guillemets	24	24	52.2%	52.2%	37.70%
	Corcelles-Cormondrèche	372	Le Chaudron Magique	106	124	28.5%	33.3%	30.90%
	Charmettes	250	Le Tipi	79	107	21.5%	29.2%	39.40%
	Vauseyon	117						
	Pamplemousse	97	Le Quai 4	48	66	14.4%	19.8%	40.50%
	Guches	237						
	Acacias	171	Le Mikado	33	43	19.3%	25.1%	27.60%
	Maladière	169	Le Carambole	48	78	28.4%	46.2%	40.70%
	Parcs	427	Le Serpentin	119	184	27.9%	43.1%	42.30%
	Promenade	486	Le Scoubidou	65	99	18.5%	25.5%	42.10%
			Le Square (privée)	25	25			
	Total	**2939**		**785**	**1131**	**26.7%**	**38.5%**	**39%**
	Enfants hors collèges éorén	318						
	Total enfants Ville	**3257**				**24%**	**34.7%**	

Figure 2: taux de couverture parascolaire, situation au 1er septembre 2025.

Stricto sensu, les places préscolaires et parascolaires offertes aujourd'hui répondent à l'objectif cantonal.

Avec cet état de situation et des taux de couverture couvrant déjà les objectifs cantonaux, les enjeux pour notre Commune se situent au-delà de la stricte atteinte des objectifs cantonaux, mais bien dans la réponse

aux besoins particuliers des habitant-e-s de notre ville et à la pression démographique.

La troisième partie du présent rapport reviendra sur cet aspect et soumet à votre Autorité un plan de développement pour les prochaines années.

2.2 Grille salariale

La grille salariale de référence proposée dans le cadre de la révision de la LAE couvre, par ses maxima et minima, les grilles salariales des communes. Il n'y a donc pas d'impact pour notre dispositif.

Rappelons que le marché du travail est actuellement sous tension et le secteur de l'accueil de l'enfance n'est pas épargné. Le renforcement des taux d'encadrement et des objectifs de taux de couverture accentue la difficulté à recruter du personnel.

Bien que le salaire ne constitue pas l'unique motivation à rejoindre un employeur ou à y rester, le Conseil communal avait anticipé la révision et cherché à renforcer son attractivité par la revalorisation des salaires dans ce secteur. Lors de l'élaboration du budget 2025, une réévaluation de fonctions avait été menée, concluant à une collocation dans un niveau plus élevé de la grille salariale communale.

2.3 Taux d'encadrement

L'amélioration des taux d'encadrement et le renforcement des moyens pour les équipes éducatives sont au cœur de la réforme de la loi cantonale, souhaités de longue date par les milieux professionnels.

Les modifications suivantes ont été apportées au cadre actuel :

Taux d'encadrement	nb d'enfants pour 1 adulte	
Préscolaire	**LAE3**	**LAE2**
0-18 mois	4	5
19-24 mois	6	5
25-36 mois	6	8
36-48 mois	8	8
Parascolaire	**LAE3**	**LAE2**
1ère-4ème année	12	12
5ème-8ème année	15	18

Figure 3: modification des taux d'encadrement

En sus du renforcement du taux d'encadrement, la prise en compte du travail réalisé hors de la présence des enfants est une avancée majeure

pour la reconnaissance des tâches réalisées par les équipes. Jusqu'ici, la dotation en personnel des structures d'accueil ne couvrait pas ces tâches pourtant essentielles, qui étaient effectuées au détriment de l'encadrement des groupes ou sur des heures supplémentaires.

Ce taux de travail hors de la présence des enfants (THPE) est reconnu désormais à hauteur de 5% et pourra être octroyé par palier jusqu'en 2027.

Si l'ensemble de ces mesures constitue une véritable amélioration dans les conditions d'accueil, les conséquences en matière de dotation de personnel sont majeures.

La modification de la loi, votée par le Grand Conseil en décembre 2024, reprend largement le projet proposé par le Conseil d'Etat en matière préscolaire. Pour ce secteur, les modifications de taux d'encadrement ont pu être anticipées et intégrées dans le projet de budget 2025 : 21.16 EPT et les montants liés (838'000 pour la période août-décembre 2025) avaient été budgétés, notamment l'encadrement des bébés ainsi que le THPE. Les analyses fines des besoins liés à la réalité du terrain et des groupes d'enfants confirment ces estimations et le budget alloué permet de doter nos structures préscolaires du personnel nécessaire. Le coût, sur 5 mois pour 2025 se montera à 785'000 francs pour l'engagement de 22.51 EPT. Au niveau préscolaire, le budget anticipé en matière de ressources humaines sera respecté et devrait même présenter une amélioration de l'ordre de 50'000 francs.

Au niveau parascolaire, les modifications et amendements apportés par le Grand Conseil dans sa séance du 4 décembre, puis les modifications des règlements et directives cantonales en juillet 2025, ont modifié de manière conséquente les impacts de la réforme. L'impact le plus significatif a été le renforcement du taux d'encadrement pour les enfants du cycle 2 (de la 5ème à la 8ème année), passant de 1 adulte pour 18 enfants à 1 adulte pour 15 enfants. Cet impact n'avait pas été budgété. Le taux d'encadrement pour les enfants du cycle 1 n'a quant à lui pas été modifié.

Par conséquent, pour nos plus de 1'100 places d'accueil parascolaire, les besoins en termes de personnel pour répondre aux exigences de la LAE3 se monte à 18.06 EPT supplémentaires, alors que nos estimations lors de l'élaboration du budget 2025 en prévoyaient 5.7 EPT. Ce sont donc 12.36 EPT supplémentaires qui ont dû être engagés en août 2025, présentant un dépassement du budget 2025 de 409'300 francs en termes de charges de personnel.

2.4 Facturation

La LAE3 prévoit également une modification dans la tarification du dispositif.

La répartition du prix des blocs horaires, fixée dans le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) a été modifiée pour mieux répondre à la réalité des plages d'accueil. A noter qu'elle reprend les grandes options retenues dans le projet pilote MAE, notamment la réduction de la part de la pause de midi, passant de 50% du prix d'une journée à 35% :

LAE2	LAE3	
20%	20%	Matin avant l'école
60%	35%	Matin pendant école
50%	35%	Midi
60%	25%	Après-midi pendant école
30%	30%	Après-midi après l'école
75%	70%	Matin continu + midi
70%	70%	Matin avant l'école et midi
75%	70%	Matin pendant l'école et midi
75%	70%	Midi + Après-midi pendant école
75%	70%	Midi + après-midi continu
75%	70%	Midi + après-midi après école

Figure 4. Répartition des blocs horaires de facturation

Les prix de facturation ont également été revus. Les participations du fonds cantonal et des parents ont été augmentées. Pour les parents, l'augmentation moyenne du prix facturé se monte à 5.3% et le seuil de revenu à partir duquel l'entier de la facturation est à la charge des parents a été abaissé de 7'000 francs se fixant désormais à environ 163'700 francs.

Les nouveaux tarifs de facturation sont les suivants :

		LAE3	LAE2
Préscolaire	Prix de référence de facturation	92.16	85.00
	Subvention du Fonds	35.84	31.05
	Prix coûtant brut (PCB)	128.00	116.05
Para 1	Prix de référence de facturation	65.36	60.00
	Subvention du Fonds	20.64	16.50
	Prix coûtant brut (PCB)	86.00	76.50
Para 2	Prix de référence de facturation	62.32	50.00
	Subvention du Fonds	19.68	13.20
	Prix coûtant brut (PCB)	82.00	63.20

Figure 5: Modification des prix de facturation (hors subvention)

Le prix de référence de facturation correspond au montant facturé aux parents, auquel est déduite la part obligatoire à charge de la commune de domicile, calculée selon la capacité contributive du ménage. Le prix coûtant brut représente le prix de facturation auquel s'ajoute le montant financé par le fonds cantonal pour l'accueil extrafamilial, alimenté par le canton et les employeurs. Le prix coûtant brut représente donc ce que touche au total l'exploitant d'une structure d'accueil pour chaque place.

Bien que nous manquions encore de recul sur les impacts des modifications dans le système de facturation, les recettes supplémentaires liées à la réforme de la LAE3 ont été évaluées à 488'800 francs dans le projet de budget 2025 (août-décembre) et à 1'170'000 francs[8] dans le budget 2026.

2.5 Impacts financiers de la LAE 3 : récapitulation

Les modifications de la loi présentent différents impacts financiers.

Les renforcements des taux d'encadrement et la reconnaissance d'un temps de travail hors enfants génère des besoins en ressources humaines supplémentaires.

En parallèle, l'augmentation du prix de facturation supportée par les parents et les communes générera des recettes supplémentaires. Au même titre, l'augmentation de la participation du fonds cantonal entraine également des recettes supplémentaires.

Le tableau suivant présente la vue d'ensemble des impacts de la LAE3 sur les comptes 2025, pour 5 mois de mise en œuvre.

[8] Ces montants sont des estimations et, à l'heure de la rédaction de ces lignes, ne sont pas encore consolidés avec les premiers mois de mise en œuvre de la LAE3.

	Projection 2025	Budget 2025	Différence
Préscolaire			
EPT	22.51	21.16	1.35
Coût	785'000 CHF	838'000 CHF	-53'000 CHF
Recettes supplémentaires	185'200 CHF		185'200 CHF
Impact LAE3 préscolaire	**599'800 CHF**	**652'800 CHF**	**-53'000 CHF**
Parascolaire			
EPT	18.06	5.7	12.36
Coût	632'300 CHF	223'000 CHF	409'300 CHF
Recettes supplémentaires	303'600 CHF		303'600 CHF
Impact LAE3 parascolaire	**328'700 CHF**	**-80'600 CHF**	**409'300 CHF**
Impact LAE3 Ville	**928'500 CHF**	**572'200 CHF**	**356'300 CHF**
Impact LAE Ville 12mois	**2'228'400 CHF**	**1'373'280 CHF**	

Figure 6: impact prévisible de la LAE3

Avec un coût net probable de 928'500 francs pour un budget prévu pour la mise en œuvre de 572'200 francs, un dépassement du budget d'environ 356'300 francs est par conséquent attendu aux comptes 2025.

2.6 Budget 2026 et mesures prises par le Conseil communal

Comme démontré ci-avant, avec près de 40 EPT supplémentaires, même compensés en partie par une augmentation des recettes (prix de référence de facturation et participation du fonds), l'impact financier pour la Commune reste majeur. On peut ainsi évaluer le coût total de cette réforme, à environ 2.2 millions pour l'année 2026 (impact 2025 extrapolé sur les 12 mois de 2026).

Bien que le règlement communal sur les finances (RCF) précise à son art.18 que *Ne sont pas (…) soumis à autorisation les dépassements provoqués par une modification de la législation survenue depuis l'octroi du crédit principal*[9], le Conseil communal a jugé nécessaire d'informer le Conseil général par le présent rapport, mais aussi et surtout, de réagir, d'une part, pour préserver les finances communales et, d'autre part, pour laisser au Conseil général sa marge de manœuvre.

Le Conseil communal a ainsi pris des mesures dès l'été 2025 et dans ses travaux liés à l'élaboration du budget 2026.

[9] Au vu des difficultés connues par plusieurs communes, un avis de droit est attendu de la part du canton, quant à l'interprétation des règlements, notamment lorsque l'application de lois supérieures impliquent des dérogations aux règles financières, tel que dans le cas de la mise en œuvre de la LAE3.

- Les derniers engagements réalisés, pour un total de 5.4 EPT, pour la mise en œuvre de la LAE3 l'ont été en contrat à durée maximale au 31.12.2025 (CDM), afin de garantir une certaine marge de manœuvre. Leur pérennisation dépendra de la décision de votre Autorité d'accepter le projet de budget 2026.
- Les standards en matière d'horaire d'ouverture des structures d'accueil communales seront réduits au niveau du strict cadre légal, à savoir 11h d'ouverture, contre 11h30 ou 12h selon les structures, dès le mois d'août 2026 (impact de -11 EPT).
- La prestation de halte-garderie fournie par la crèche du Centre-Ville, ne sera pas reconduite au 1er janvier. Cette dernière n'a jamais réellement trouvé son public et permettra une économie de l'ordre de 0.8 EPT et 100'000 francs.
- Le THPE sera mis en place progressivement ou compensé par d'autres économies, en accord avec une concession du Canton dans le calendrier de mise en œuvre de la LAE3 concernant cette mesure.
- Le Service de la famille renonce à se doter de l'entier du personnel administratif reconnu au sens de la LAE3. 6.92 EPT auraient dû être engagés pour compléter la dotation administrative du service et offrir un taux de 1 EPT administratif pour 100 places d'accueil.
- Le Service de la famille renonce à se doter de l'entier du personnel de direction de structure reconnu au sens de la LAE3, à savoir un taux de direction de 1 EPT pour 100 places d'accueil (équivalent à 3.54 EPT non engagé).

Avec ces mesures, l'impact de la LAE sera largement atténué dans le budget 2026. En effet, les mesures proposées et notamment la réduction des heures d'ouverture compensent les nouveaux besoins en personnel exigés par la LAE dans le budget 2026.

Ces mesures ont permis par ailleurs de préserver des ressources pour développer l'offre d'accueil avec 66 places parascolaires à créer à la rentrée 2026 et qui vous seront proposées à l'appui du projet de budget 2026. (Voir partie III du rapport).

Partie II - MAE

3. Introduction

La mise en œuvre du projet pilote d'école à journée continue « MAE » a débuté à la rentrée scolaire 2024. Issu d'un appel à projet cantonal, seule la commune de Neuchâtel a concrétisé jusqu'ici une vision d'école à journée continue dans deux collèges. Le collège du Crêt-du-Chêne à La Coudre et celui de Serrières sont devenus le théâtre d'un cadre modifié, cherchant à faciliter la conciliation entre vies professionnelle et privée ainsi qu'à promouvoir l'égalité des chances.

Pour rappel, les principaux apports du projet (décrits en détail dans le rapport 23-013) sont :

- Un accueil inconditionnel des enfants (chaque demande d'accueil est honorée sans condition : un enfant = une place)
- Une pause de midi raccourcie et fin de la journée scolaire avancée (en général à 14h30)
- Une proposition d'activités extrascolaires d'initiation
- Un renforcement des collaborations entre personnels parascolaire et scolaire
- En plus de l'effectif, la mobilisation de bénévoles seniors en collaboration avec la fondation Pro Senectute Arc Jurassien (dans l'esprit du projet Win3).

Suite au feu vert donné par le Conseil général, en novembre 2023, le processus de réalisation du projet s'est concrétisé. La mise en place et l'aménagement des locaux, l'organisation et l'engagement des équipes d'encadrement, la création d'un cadre de collaboration école-parascolaire, mais aussi la recherche de partenariats pour les activités extrascolaires se sont déroulées jusqu'aux derniers jours des vacances d'été 2024.

L'année scolaire a ensuite débuté dans ce nouveau cadre de collaboration entre familles, parascolaire et école. Une intégration progressive a été mise sur pied : l'accueil parascolaire dès la rentrée, les activités extrascolaires dès la mi-septembre, l'intégration des bénévoles seniors à la rentrée d'automne, tout comme le lancement des collaborations entre le corps enseignant et le personnel éducatif, concrétisant la vision d'une « communauté éducative » renforcée entre les équipes scolaires et parascolaires.

4. Point de situation intermédiaire

S'il est encore trop tôt pour dresser un bilan complet (les travaux d'évaluation du projet par l'Institut de psychologie et d'éducation de l'Université de Neuchâtel se poursuivent), le Conseil communal souhaite donner un premier retour au Conseil général avec les éléments identifiés à ce stade.

Un premier point de situation confronte les hypothèses de fréquentation imaginées dans l'élaboration du projet à la situation réelle connue durant l'année scolaire 2024-2025 et la rentrée 2025, ainsi que les premiers impacts identifiés d'un accueil sans conditions (chapitre 5).

Le chapitre 6 présente plus en détail ce qui a été mis en place en matière d'activités extrascolaires et de collaboration entre professionnel-le-s

Un retour sera fait sur les enjeux de l'évaluation du projet et les grandes tendances qui émanent des entretiens réalisés par l'Université au sein notamment des professionnel-le-s et des familles (chapitre 7).

Le chapitre 8 présente les projets en cours, les modifications déjà apportées au dispositif initial et les défis et points d'attention identifiés.

Enfin, un bilan financier de la première année est détaillé au chapitre 9.

5. Point de situation sur la participation

Les formulaires d'inscriptions ont été envoyés aux familles en début d'année 2024 avec des délais de réponse au 31.03.2024. Ce délai devait permettre d'assurer la disponibilité de locaux répondant aux normes d'accueil, mais aussi et surtout permettre l'engagement du personnel nécessaire pour l'encadrement. En effet, si le projet MAE ouvre à toutes les familles l'accès à l'accueil extrafamilial, il a toujours été exigé que le cadre d'accueil réponde aux standards et à la loi. Le recrutement du personnel nécessaire était alors un risque majeur identifié, le marché de l'emploi dans le secteur de l'accueil extrafamilial étant particulièrement sous tension.

Le projet a toutefois rencontré un accueil et un intérêt important du monde professionnel et l'ensemble du personnel a pu être engagé sans difficultés majeures.

Comme annoncé, toutes les demandes d'accueil réalisées dans les délais ont pu être acceptées, sans conditions. Les demandes reçues

ultérieurement, sur le site du Crêt-du-Chêne notamment, n'ont pas toujours pu trouver entière réponse, par manque de locaux disponibles. La situation s'est résorbée à la rentrée 2025 grâce à la disponibilité de locaux supplémentaires dans le collège de Ste-Hélène. Aujourd'hui, le dispositif déploie toute son activité et toutes les demandes ont pu être acceptées.

Au 1er septembre 2025, 319 enfants du collège du Crêt-du-Chêne (74% de l'effectif du collège) et 100 élèves de Serrières (73%) fréquentent la structure d'accueil au moins une fois durant la semaine. Pour les autres structures de la commune, ce taux s'établit en moyenne à 57%.

5.1 Inscriptions, fréquentations et hypothèses de départ

Pour rappel, les hypothèses retenues dans le rapport de 2023 (rapport 21-013, op. cit.) se basaient, pour le matin avant l'école et l'après-midi après l'école, sur les fréquentations connues des structures, auxquelles s'ajoutait une proportion de croissance. Pour la période de midi, c'est l'effectif du collège qui servait de base de calcul.

Ces hypothèses étaient présentées ainsi :

Période de midi :

Au vu de l'engouement annoncé dans le sondage[10] avec près de 80% des familles intéressées et les listes d'attente actuelles dans les structures parascolaires, la période de midi sera le cœur du dispositif MAE et nécessite de pouvoir accueillir des effectifs supérieurs à la situation actuelle. Les hypothèses retenues pour définir les effectifs à accueillir conduisent à estimer que 80% des effectifs du collège seront présents 3 midis par semaine, répartis sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Le mercredi présente selon les statistiques actuelles une fréquentation inférieure, correspondant à la moitié d'un autre midi.

Cette hypothèse, prévoyant une fréquentation moyenne supérieure à celle connue actuellement[11] et touchant un effectif plus large permet de tenir compte dans un sens des demandes en cours, du besoin supplémentaire en lien avec la réduction du temps de la pause de midi, mais aussi, dans

[10] Sondage réalisé en amont du projet pour définir les besoins des parents et leur adhésion aux principes du projet

[11] En moyenne la fréquentation recensée par le Service de la famille est d'environ 2.5 midi par semaine et par enfant.

un autre sens de tenir compte du caractère payant de l'offre et des solutions de garde déjà mises en place par les parents. L'évaluation fine de la demande est au cœur de l'évaluation qui doit être menée durant ce projet pilote.

Matin avant l'école et matin continu

Pour la période du matin avant l'école, l'hypothèse retenue est que la demande ne devrait pas évoluer significativement par rapport à la situation actuelle. Afin de prendre en compte la demande non assouvie actuelle, il est décidé de prendre en considération les effectifs inscrits en 2022 de la structure et de tenir compte d'une possible augmentation de 10% des inscriptions.

Après-midi continu et après-midi après l'école

Pour les après-midis, il est considéré que la fin des cours plus précoce (14h30), la demande non assouvie actuelle et l'attrait des activités MAE, pourrait générer une demande plus importante qu'actuellement. Cette augmentation par rapport à la demande actuelle est évaluée à 20%.

5.1.1 Situation du Cerf-Volant

Les effectifs du collège de Serrières n'ont pas connu de variation entre la situation prévalant au moment de la conceptualisation des hypothèses et l'entrée en vigueur du projet. Une baisse de l'effectif a néanmoins été constatée lors de la rentrée scolaire 2025.

Le tableau suivant présente la situation des inscriptions sur une semaine évaluée sur la base des hypothèses puis la réalité des inscriptions à la rentrée scolaire 2024 et 2025. Les chiffres présentés correspondent à la somme des enfants inscrits sur la plage horaire pour toute la semaine. Ainsi, les 398 enfants inscrits à la structure à midi sont répartis à hauteur de 90 le lundi, 87 le mardi, 40 le mercredi, 90 le jeudi et 91 le vendredi.

Cerf-Volant	Effectif du collège	Matin avant école	Matin pendant école	Midi	Après-midi pendant école	Après-midi après école
Estimation 2022	156	170	18	375	156	309
Inscriptions 2024	156	191	16	403	149	304
Inscriptions 2025	136	167	11	398	111	303
Déviation 2022-2025	**-12.8%**	**-1.8%**	**-38.9%**	**6.1%**	**-28.8%**	**-1.9%**

Figure 7: Comparaison des fréquentations hebdomadaires entre prévisions et inscriptions effectives (Cerf-Volant)

Globalement, les hypothèses retenues semblent avoir plutôt bien anticipé la réalité du collège de Serrières, les périodes de fréquentation importante

(matin avant l'école, midi et après-midi après l'école) présentant des déviations faibles par rapport à l'hypothèse de base.

La situation qui prévalait à Serrières, à savoir une demande en adéquation avec l'offre (pas/peu de liste d'attente connue), une fréquentation déjà importante des élèves et un taux de couverture du besoin de près de 47% (73 places pour 156 élèves) explique certainement cette situation maitrisée.

5.1.2 Situation du Crêt-du-Chêne

Pour le collège du Crêt-du-Chêne et la structure du Domino, la situation est bien différente :

Nos estimations se basaient sur les effectifs scolaires de l'année scolaire 2022-2023, soit 347 élèves. Les effectifs connus à la rentrée 2024-2025 ont été de 413 élèves et ont même augmenté à 435 élèves à la rentrée 2025-2026, soit 88 élèves de plus, représentant une augmentation de 25% de l'effectif du collège et principalement avec des élèves de cycle 1, plus demandeurs en place d'accueil sur l'ensemble de la journée.

La structure connaissait par ailleurs une forte demande (liste d'attente importante) et présentait un taux de couverture de l'ordre de 28% avant l'entrée en vigueur de MAE, soit plus que la recommandation cantonale (20%), mais moins que le besoin identifié, tant par la LAE3 (35%) ou l'étude réalisée par le bureau Microgis (39%).

Domino	Effectif du collège	Matin avant école	Matin pendant école	Midi	Après-midi pendant école	Après-midi après école
Estimation 2022	347	194	15	822	178	375
Inscriptions 2024	413	284	27	984	256	605
Inscriptions 2025	435	415	39	1340	337	799
Déviation	**25.4%**	**113.9%**	**160.0%**	**63.0%**	**89.3%**	**113.1%**

Figure 8: Comparaison des fréquentations hebdomadaires entre prévisions et inscriptions effectives (Domino)

Des variations importantes ont ainsi été constatées par rapport aux hypothèses de départ, soulignant le besoin des familles et cumulant, d'un côté, le rattrapage de la couverture du besoin et, de l'autre, l'accroissement de l'effectif scolaire.

La structure connait aujourd'hui des fréquentations de l'ordre de plus de 300 élèves à midi ou 190 l'après-midi, soit plus de 3 fois plus qu'avant MAE.

5.2 Mise à jour des hypothèses

L'un des objectifs du projet pilote est bien d'identifier le besoin réel en matière d'accueil exprimé par les familles lorsque les contraintes et limitations quant à l'accessibilité de l'accueil sont levées.

S'il est trop tôt pour tirer des conclusions, la rentrée 2025 a permis au dispositif de déployer son plein potentiel en termes de capacité d'accueil. Elle a également permis des ajustements, tels que l'augmentation de la durée de la pause de midi (voir chapitre 8.1).

A ce stade, quelques observations et hypothèses peuvent être avancées :

Certaines convergences dans les inscriptions sont observées dans les deux structures selon les différentes périodes horaires. Ainsi, une moyenne de près de 67% de l'effectif d'un collège fréquente les midis (hors mercredi, dont l'hypothèse d'une fréquentation inférieure de moitié à un autre jour se confirme), de 21% pour le matin avant l'école et de 45% de l'effectif pour la période de l'après-midi.

Moyenne du nombre d'enfants inscrits par bloc horaires	Cerf-Volant	Part de l'effectif du collège	Domino	Part de l'effectif du collège	*Moyenne*
Matin avant l'école	33	24.3%	83	19.1%	*21.7%*
Midi (hors mercredi)	89	65.4%	302	69.4%	*67.4%*
Après-midi pendant l'école	22	16.2%	67	15.4%	*15.8%*
Après-midi après l'école (hors mercredi)	68	50.0%	177	40.7%	*45.3%*

Figure 9: Fréquentations des structures depuis l'instauration de MAE

Ces premières estimations, qui devront être confirmées dans le cadre du suivi du projet et probablement intégrer une finesse supplémentaire en tenant compte de l'année scolaire des enfants, pourront servir de base pour l'estimation des besoins pour le déploiement du projet sur d'autres sites.

5.3 Accueil inconditionnel

L'un des autres objectifs principaux de MAE était de favoriser l'égalité des chances, notamment en renonçant à appliquer des critères pour l'accès à une place en structure d'accueil. Des familles dont au moins l'un des deux parents n'exercent pas d'activité lucrative ont ainsi eu accès à l'accueil parascolaire. 64 familles et 81 enfants, soit près de 20% de l'effectif

accueilli fréquentent, grâce à MAE, un accueil parascolaire à la rentrée d'août 2025[12].

Données au 25.09.2025	Total d'enfants fréquentant la structure	Enfants avec 1 des parents sans d'activité	en %	Enfants avec 2 parents sans activité	en %	Total	en %
Domino	319	47	14.7%	12	3.8%	**59**	18.5%
Cerf-Volant	100	18	18.0%	4	4.0%	**22**	22.0%
Total	**419**	**65**	**15.5%**	**16**	**3.8%**	**81**	**19.3%**

Figure 10: enfants dont au moins l'un des parents n'exerce pas d'activité

On pourra mentionner que sur ces 81 enfants, 20 sont issus de 13 familles bénéficiant de l'aide sociale et 8 de l'AI (issus de 6 familles).

Sur ces 28 enfants, 17 fréquentent uniquement la structure à midi, en moyenne un peu plus de 3 jours par semaine.

L'impact financier de cet accueil sans condition est l'objet d'une analyse. Un double effet doit être identifié : le coût lié à l'accueil d'enfants supplémentaires et le coût liés aux subventions communales octroyées pour ces familles. En effet, le revenu du ménage définit la part du coût de l'accueil à charge des parents et la part à charge de la commune.

On constate, sur la base de la facturation réalisée au mois d'août 2025 et pour les 67 enfants dont la capacité contributive des parents a été contrôlée et confirmée, que le taux de participation communale (subvention) se distribue ainsi :

Subvention communale	Enfants du Domino	Enfants du Cerf-Volant	Total	Part	Capacité contributive
0-10%	5	2	7	10.4%	155'000 et plus
10-20%	1	0	1	1.5%	145'000-155'000 CHF
20-30%	0	1	1	1.5%	135'000-145'000 CHF
30-40%	2	0	2	3.0%	125'000-135'000 CHF
40-50%	3	5	8	11.9%	110'000-125'000 CHF
50-60%	0	3	3	4.5%	95'000-110'000 CHF
60-70%	11	4	15	22.4%	75'000-95'000 CHF
70-80%	19	5	24	35.8%	40'000-75'000 CHF
80-90%	5	1	6	9.0%	0-40'000 CHF
Total	46	21	67	100.0%	
non determiné	*13*	*1*			

Figure 11: distribution du taux de subvention communale pour les familles n'exerçant pas d'activité

[12] Dès la rentrée 2025, les locaux de Ste-Hélène ont permis de résorber la liste d'attente et de répondre à l'ensemble des demandes d'accueil, le dispositif est donc pleinement opérationnel dès cette date.

Taux de subvention communale					
Structure	**1 parent sans activité**	**2 parents sans activités**	**Participation communale moyenne pour les familles sans activités**	**Moyenne de la structure (août. 2025)**	**Moyenne avant MAE**
Domino	58.0%	75.5%	61.0%	42.5%	38.3%
Cerf-Volant	56.1%	66.7%	56.1%	42.1%	44.3%

Figure 12: Taux de subvention communale à l'accueil pour les familles sans activité

Sachant que la moyenne des participations communales (pour l'année 2024 pour l'ensemble de nos structures d'accueil parascolaire non MAE) est de 42.5%, on constate que les structures MAE restent dans cette moyenne, avec respectivement 42.5% de participation communale pour le Domino et 42.1% pour le Cerf-Volant, malgré l'accueil inconditionnel. On constate, sur la base des données d'août 2025, une augmentation par rapport à la situation avant MAE (2023-2024) pour le Domino, mais une baisse pour le Cerf-Volant.

Bien que nous puissions identifier que près de 30% des familles qui n'auraient pas eu de place dans une structure présentent des capacités contributives supérieures ou égales à la moyenne connue dans nos structures, les familles dont au moins l'un des parents n'a pas d'activité bénéficient en moyenne de taux de subventionnement communaux plus importants. Extrapolé sur la base de la facturation d'août 2025, l'accueil sans conditions, générerait un transfert de financement des parents vers la commune (augmentation de la subvention communale) qui peut être évalué à 46'500 francs pour le Domino et 19'300 francs pour le Cerf-Volant. Autrement dit, si ces places avaient été occupées par des familles « moyennes » répondant aux critères d'accès, les parents auraient financés sur une année 65'800 francs de plus.

Outre l'effet sur les recettes, l'accueil de ces 81 enfants nécessite également de l'infrastructure et de l'encadrement. Globalement, sur la base des coûts du projet pour l'année 2024, le coût de l'accueil de ces 81 enfants, selon leurs inscriptions, correspondrait à une charge pour la commune de l'ordre de 350'000 francs.

Cette analyse doit se poursuivre durant cette année scolaire 2025-2026 et consolider les effets de MAE sur la participation des parents. Il sera pertinent, dans la suite de l'évaluation, d'approfondir le profil des familles concernées et de mieux comprendre, de manière qualitative, les raisons qui les conduisent à recourir à l'accueil. Cette approche permettra de compléter la lecture strictement financière du dispositif et de rendre

compte plus finement des enjeux sociaux et de santé, ainsi que des besoins réels auxquels MAE répond.

En parallèle, un autre volet de cette étude sur les effets de l'accueil inconditionnel, à réaliser, portera sur les parents dont l'accès à l'accueil était déjà autorisé, mais qui placent désormais davantage, grâce à MAE, contrairement à ce qui est préconisé par la LAE (directive 13 : placement corrélé au taux d'activité).

5.4 Accès facilité pour les 7èmes et 8ème années

Avant MAE, les limites d'accès aux structures d'accueil contraignaient nos équipes à prioriser les demandes des familles. Dans ce cadre, les élèves de 7-8èmes n'étaient pas prioritaires et ne pouvaient fréquenter la structure que durant le midi, l'accent étant mis sur les plus jeunes enfants.

Au Crêt-du-Chêne, (le collège de Serrières n'accueille pas d'élèves de 7ème-8ème), MAE a permis d'accueillir sans condition ces élèves. La demande était au rendez-vous et on constate qu'une solution d'accueil est souhaitée par les familles :

Domino nb d'enfants de 7-8ème année inscrits	Matin avant école	Matin pedant école	Midi	Après-midi pendant école	Après-midi après école
Inscriptions avant MAE	0	0	79	0	1
Inscriptions au 1.09.2025	29	0	227	5	64

Figure 13: évolution des présences hebdomadaires des élèves de 7-8ème après l'introduction de MAE

On constate ainsi que le nombre d'enfants accueillis à midi a triplé et que la demande pour une présence le matin et l'après-midi existe. Cette augmentation importante doit être replacée dans le contexte du jeune âge des enfants concernés — majoritairement âgés de 10 à 11 ans — qui, bien que déjà passablement autonomes à certains égards, ne disposent pas encore de la maturité suffisante pour gérer seuls les temps de repas ou de longs laps de temps livrés à eux-mêmes.

Ainsi, jusqu'à 56% des 99 élèves de 7-8ème utilisent la structure à midi, confirmant un besoin pour cette catégorie d'âge.

6. Activités extrascolaires et collaborations écoles-parascolaire

6.1 Activités extrascolaires

L'intégration d'une offre d'activités extrascolaires sportives et culturelles, coordonnées avec les horaires scolaires et localisées à proximité immédiate des collèges MAE, était également un axe important du projet. Ce dernier a permis de mettre en évidence les offres de nombreux partenaires sportifs et culturels. L'annexe 2 présente la liste des cours offerts durant les 2 premiers semestres MAE.

Ainsi, une soixantaine d'activités extrascolaires variées ont été proposées lors du premier semestre scolaire 2024. Cette offre particulièrement large a abouti à l'ouverture de 21 cours, certains n'ayant malheureusement pas réuni suffisamment de participant-e-s (un minimum avait été fixé à 10 enfants).

Le dispositif a été affiné pour le deuxième semestre avec une proposition de cours plus ciblée (une trentaine de propositions), évitant que les cours peu demandés soient annulés, générant de la frustration tant pour les quelques inscrits que pour les associations. De plus, un important travail a été réalisé par le Service des sports en offrant notamment aux parents une autre activité si le cours initialement choisi n'avait pas assez d'inscriptions.

Pour la rentrée scolaire 2025, une fusion des activités extrascolaires MAE avec le sport scolaire facultatif est opérée pour gagner en efficience. Ainsi, au niveau opérationnel, le Service des sports reste le lien avec les clubs et associations et gère la plateforme d'inscription et de paiement en ligne.

Une adaptation du tarif, pour se mettre au niveau du sport scolaire facultatif, est proposée (5 francs par cours, soit entre 60 et 80 francs par semestre, contre 80 francs par semestre au départ du projet). Ce volet de MAE est ainsi pratiquement autoporteur.

Une évaluation de la satisfaction de ces activités extrascolaires est en cours de réalisation.

En parallèle, les négociations avec le Canton se poursuivent pour un financement spécifique. Il existe en effet une réelle volonté de la part du Service cantonal des sports de soutenir MAE. A ce titre, il faut souligner que MAE est cité à de nombreuses reprises dans le concept cantonal des

sports. Une éventuelle subvention ne pourra toutefois être accordée que pour les activités sportives reconnues comme telles.

6.2 Collaboration école-parascolaire

Depuis la rentrée d'automne 2024, le projet MAE a permis de mettre en place deux formes de collaboration inédites et porteuses de sens entre les équipes pédagogiques et éducatives. La première offre aux enseignant-e-s du collège la possibilité de rejoindre l'équipe éducative de la structure parascolaire du même établissement durant la pause de midi. Il est important de relever que, dans ce cadre, les enseignant-e-s interviennent en surnuméraire et ne sont donc pas comptabilisé-e-s dans le taux d'encadrement exigé. Cette ouverture favorise une continuité éducative cohérente entre les différents temps de vie des élèves et renforce la complémentarité des compétences mises à leur service.

La seconde forme de collaboration permet aux enseignant-e-s de solliciter l'appui d'un-e éducateur-trice pour la réalisation de projets spécifiques en classe ou hors murs.

Sur l'année scolaire 2024-2025, trois enseignant-e-s se sont impliqué-e-s directement au sein de la structure parascolaire lors des repas de midi et une trentaine de demandes de collaborations pédagogiques ont été enregistrées.

Ces démarches enrichissent les pratiques pédagogiques, introduisent de nouvelles expertises et contribuent à renforcer le lien entre école et société. Ces dispositifs innovants témoignent d'une volonté forte de travailler ensemble au-delà des frontières institutionnelles, dans l'intérêt des enfants et au service d'une communauté éducative plus solidaire et inclusive.

Les premiers retours du suivi scientifique de l'Université confirment l'intérêt de ces dispositifs et montrent que leur potentiel de développement reste important : les enseignant-e-s apprécient la disponibilité des éducateur-trice-s pour des sorties ou projets, tout en exprimant le souhait de renforcer la communication et de mieux structurer ces collaborations afin d'en maximiser les bénéfices.

Ces constats soulignent que la volonté politique et pédagogique de décloisonner les métiers est bien engagée et que le projet dispose encore de marges d'évolution pour consolider les espaces communs de réflexion et de régulation.

6.3 Bénévoles seniors

Le projet MAE a également innové en intégrant un volet intergénérationnel, en partenariat avec la fondation Pro Senectute, qui assure le recrutement et le suivi de bénévoles seniors. Dès la rentrée d'automne 2024, six bénévoles se sont engagé-e-s dans les deux structures parascolaires participantes, réparti-e-s équitablement entre le Cerf-Volant (Serrières) et le Domino (Crêt-du-Chêne). Leur rôle, tout comme celui des enseignant-e-s impliqué-e-s sur le temps de midi, est en surnuméraire, c'est-à-dire qu'ils-elles ne sont pas comptabilisé-e-s dans le cadre légal des effectifs éducatifs.

Conformément au cadre fixé dans le rapport 2023, les bénévoles s'engagent à intervenir au minimum 90 minutes par semaine dans la structure qui leur est attribuée, apportant ainsi un soutien précieux et une ouverture intergénérationnelle au quotidien des enfants.

Le bilan de cette première année a montré à la fois la richesse de cette expérience et les défis à relever. Si plusieurs contributions se sont révélées très positives, trois bénévoles ont choisi de se retirer, exprimant le besoin d'un meilleur accompagnement et d'une reconnaissance plus marquée de leur rôle. Cette situation met en lumière l'importance de renforcer l'accueil et l'intégration des bénévoles afin qu'ils puissent trouver toute leur place dans le projet.

À la rentrée 2025-2026, le dispositif se poursuit avec deux bénévoles au Domino (Crêt-du-Chêne) et trois au Cerf-Volant (Serrières). Une nouvelle campagne de recrutement menée par Pro Senectute est en cours afin de renforcer encore cette dynamique.

Ce dispositif illustre aussi la volonté de MAE de développer des partenariats éducatifs élargis, mobilisant des acteurs de la société civile pour enrichir le quotidien des enfants. L'expérience WIN3 déjà active dans d'autres collèges a montré combien la présence de seniors peut apporter un regard bienveillant, un soutien aux devoirs ou simplement une disponibilité affective précieuse.

Il convient également de souligner que ce dispositif bénévole représente un investissement financier pour la Ville. Chaque bénévole engagé-e implique un coût de 1'150 francs par an pendant deux ans, auquel s'ajoute un défraiement annuel de 110 francs. Ainsi, pour six bénévoles, le coût global sur deux ans s'élève à 15'120 francs. Cet engagement budgétaire témoigne de la volonté politique de soutenir une démarche innovante et

socialement porteuse, favorisant le lien intergénérationnel, l'enrichissement des pratiques éducatives et le renforcement de la cohésion sociale à l'échelle communale.

7. Evaluation du projet

Les enjeux et attentes autour du projet MAE sont importants. Un suivi précis des impacts du projet pour les enfants, les familles, les professionnels et les collectivités est assuré.

Ainsi, tant le mandat donné à l'Université que les récoltes de données réalisées par notre administration, doivent permettre de suivre l'impact très concret du projet sur la vie des enfants et des familles.

L'objectif ambitieux du rapport d'évaluation final qui doit être fourni en fin 2026 après seulement deux années d'exploitation, est d'identifier l'évolution des modes de fonctionnement des familles et en particulier l'impact sur les taux et l'accès à l'emploi des parents.

Nous chercherons également à identifier les impacts fiscaux, en partenariat avec le Canton et le Service de la statistique.

Les premiers retours du délégué cantonal à la domiciliation tendent à démontrer l'attractivité résidentielle des quartiers où se déploie MAE.

Ces aspects liés à la dynamisation de l'emploi et à l'attractivité de la commune, accompagneront naturellement l'identification des impacts sur les enjeux sociétaux tels que l'égalité des chances ou du nouveau modèle d'organisation de la vie de l'enfant qui sont au cœur du projet.

7.1 Enquête de l'Université

Dans sa première phase de suivi, l'Université s'est attelée à la tenue de focus groupes avec les familles et les équipes professionnelles pour évaluer l'impact et le ressenti du projet ; des questionnaires ont également été transmis aux équipes.

Les premiers résultats indiquent une large satisfaction des familles, notamment grâce au principe "un enfant = une place", mais soulignent aussi des défis liés à la pause de midi, à la fatigue des enfants et aux conditions de travail des équipes.

La seconde phase de l'évaluation portera sur la modification des comportements, notamment l'impact du projet sur la conciliation entre vie familiale et vie privée à travers, notamment, un questionnaire à l'attention des familles.

Les chapitres suivants présentent les grandes lignes des premiers résultats obtenus. Les résultats complets de l'étude seront présentés en détail dans le rapport d'évaluation final, prévu après deux ans, soit à fin 2026.

Le chapitre 8 présente les réponses et adaptations qui ont été réalisées ou sont en cours d'élaboration.

7.2 Evaluation du projet par les familles

Les premiers retours suite à un entretien avec un échantillon sélectionné par l'Université de 36 familles sur 329 (enquête qualitative) des deux collèges sont très encourageants : 86% des familles interrogées évaluent globalement positivement le dispositif.

Le concept « un enfant, une place » représente le succès majeur du projet. Dans cette appréciation générale, les familles soulignent les facilités et la flexibilité d'organisation offertes par le projet. Les opportunités de socialisation et la qualité des équipes éducatives complètent les raisons de cette appréciation positive du projet.

La pause midi de 60 (Crêt-du-Chêne) ou 65 minutes (Serrières) est par contre largement identifiée comme trop courte. 75% des familles l'ont spontanément évoquée, estimant qu'il s'agit parfois d'un « faux choix » pour certaines familles qui ne peuvent plus réaliser le repas à domicile, faute de temps. Lorsque le repas est possible au domicile, la brièveté de la pause est alors souvent considérée comme stressante pour les familles.

La question de l'impact du projet MAE sur la fatigue des enfants est plus mitigée : pour les parents, il semble difficile d'identifier un impact de MAE prépondérant à celui du cadre de vie général ou encore du programme scolaire. La fatigue des enfants est surtout évoquée par le corps enseignant.

La mise en place de Pronote comme outil de communication avec les deux équipes (école et parascolaire) semble répondre adéquatement à une partie du besoin des parents.

Concernant les activités extrascolaires, le concept séduit, mais certaines familles ont rencontré une divergence entre les attentes et la mise en pratique concrète, notamment lorsque les cours sont complets ou ne correspondent pas à l'âge de leur enfant. En outre, 30 familles sur 36 sondées mentionnent que leur enfant a par ailleurs déjà des activités extrascolaires en dehors de MAE.

Le fait que les activités extrascolaires MAE soient payantes a amené 4 familles à renoncer à inscrire leur enfant, quand bien même une aide leur était offerte.

Ces résultats confirment les ambitions initiales du projet en matière de conciliation famille-travail et d'égalité des chances, mais rappellent aussi que les conditions financières et organisationnelles jouent un rôle central dans l'accès effectif des familles aux prestations.

7.3 Evaluation du projet par les professionnel-le-s

Le projet MAE impacte la vie des équipes de professionnel-e-s. Les retours sont toutefois relativement différents entre le personnel des équipes éducatives parascolaires et le personnel enseignant et témoigne d'attentes et impacts différents.

Un panel de 39 éducateur-trices (sur 41) et 37 (sur 62) enseignant-e-s ont répondu à un questionnaire qui permet de donner les tendances suivantes :

Le personnel des structures d'accueil affiche une vision plutôt positive du projet tant pour la mise en valeur du métier que pour les enfants et les familles. Par contre, l'effet de raccourcissement de la pause et de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis modifie la pratique du métier. La perte de possibilité de suivi individuel des enfants, dans des groupes plus grands, est regrettée. L'organisation dans différentes zones d'accueil et les efforts de mise en place de MAE a également été contraignant pour les équipes. La coordination avec les activités extrascolaires impacte parfois les possibilités d'activités au sein de la structure.

Les équipes parascolaires ressentent également une certaine frustration sur le rapprochement limité à ce stade avec le personnel enseignant et le peu de projets pédagogiques qui ont pu être mis en œuvre.

Si le personnel de l'accueil extrafamilial considère que MAE est une bonne chose pour les enfants, une majorité d'enseignant-e-s estime au contraire

que MAE n’est pas une bonne chose pour les enfants (55%). Le personnel enseignant considère la mise en œuvre de MAE comme générateur de fatigue pour lui et les enfants. Ici également, la pause de midi raccourcie est pointée du doigt pour son impact sur les pratiques.

Ces résultats confirment l’importance, identifiée dès la conception du projet, de favoriser la convergence des identités professionnelles et de multiplier les espaces communs de formation, de dialogue et de régulation. Ils soulignent aussi que des ajustements continus sur l’organisation de l’accueil – en termes de nombre d’enfants, de temps disponible et de communication – constituent des leviers précieux pour soutenir les équipes éducatives et renforcer encore la qualité du dispositif.

8. Mise en œuvre et adaptations

8.1 Augmentation de la durée de la pause de midi

Identifiée dès le début du projet comme potentiel point délicat, l’évaluation développementale conduite par l’Université de Neuchâtel a confirmé que la pause de midi était jugée trop courte (60 minutes au Crêt-du-Chêne et 65 minutes à Serrières) par l’ensemble des acteurs (familles, école et parascolaire).

Cette durée réduite avait été introduite à l’origine pour trois raisons principales : d’une part, elle permettait de libérer des locaux en début d’après-midi afin d’y organiser des activités extrascolaires, grâce à une fin des cours anticipée et fixée majoritairement à 14h30 et, d’autre part, elle s’inscrivait dans une logique d’optimisation des ressources et de maîtrise des coûts. En effet, la pause de midi correspondait à 50 % du prix d’une journée selon la LAE2 et était identifiée comme une période « onéreuse » à charge des parents, notamment en comparaison intercantonale. Réduire la durée de ce bloc horaire, et donc son coût permettait de répondre à cette problématique tout en libérant du temps d’utilisation des espaces, notamment les salles de sports.

Enfin, l’horaire précis de la pause de midi tenait également compte d’une contrainte organisationnelle forte : aligner la seconde période de l’après-midi des collèges MAE avec la première période des autres collèges afin de garantir la mobilité des enseignant-e-s actifs sur plusieurs établissements, ainsi que celle des élèves se déplaçant pour certains cours spécifiques, notamment au collège du Mail.

La marge de manœuvre était donc réduite. Toutefois, des ajustements ont pu être trouvés grâce à la suppression de courtes pauses intermédiaires (celle de 11h00 à 11h05 le matin, et celle de 13h40 à 13h45 l'après-midi, voire 13h35 à 13h45 au Crêt-du-Chêne). Ces adaptations ont permis de rallonger la pause de midi dans les deux collèges à 75 minutes.

Après quelques semaines d'exercice, les premiers retours sont majoritairement positifs, les différents acteurs saluant cette amélioration.

8.2 Adaptation des pratiques pour les activités extrascolaires

Au terme de la première année de mise en œuvre, une adaptation importante a concerné l'organisation des activités extrascolaires. Les « activités extrascolaires MAE » ont fusionné avec le dispositif existant du « sport scolaire facultatif ». Cette décision s'est imposée naturellement, les activités MAE ayant été créées sur le modèle du sport scolaire facultatif et les deux programmes étant gérés par le Service des sports. Leur regroupement permet désormais de proposer l'ensemble des activités à tous les enfants scolarisé-e-s en ville de Neuchâtel, et non plus uniquement à celles et ceux des collèges MAE. Cette harmonisation a également permis d'uniformiser la tarification (5 CHF par cours, soit entre 60 et 80 CHF maximum par session) et de simplifier le processus d'inscription grâce à une plateforme unique, offrant une meilleure lisibilité et un accès facilité.

Le calendrier a lui aussi été revu. Durant la première année, deux sessions distinctes étaient proposées, la première de septembre à décembre, et la seconde de février à mai, ce qui laissait le mois de janvier sans activité et posait des problèmes d'organisation pour les parents. Les sessions ont par conséquent été adaptées : la première se déroule désormais de la rentrée d'automne aux relâches d'hiver, et la seconde de la reprise des relâches jusqu'à la fin de l'année scolaire. Cette continuité permet de répondre plus efficacement aux besoins des familles et de renforcer la régularité des activités offertes.

Il est important de rappeler que ces activités relèvent exclusivement de l'initiation et de la découverte. MAE ne souhaite pas « scolariser » les loisirs, mais au contraire maintenir une logique de complémentarité avec le tissu associatif et sportif local. Ce principe constitue un élément essentiel pour garantir des partenariats équilibrés et durables avec les sociétés, associations, clubs et écoles de la région, tout en favorisant l'accès de tous les enfants à une offre riche et variée.

8.3 Renforcement de la collaboration

Dès le printemps 2025, une réflexion conjointe a été lancée entre les directions des écoles, des structures parascolaires et les co-chef-fe-s de projet afin de renforcer les synergies entre les deux secteurs. Cette démarche a abouti, le 2 septembre dernier, à la tenue du premier colloque commun entre école et parascolaire à Serrières. L'événement a réuni 12 enseignantes du collège et l'ensemble des éducateur-trice-s de la structure d'accueil parascolaire du Cerf-Volant. L'objectif de ce colloque était de rapprocher les équipes et de favoriser les échanges autour de trois piliers du projet MAE : communication, collaboration et les devoirs pour les élèves.

Malgré la complexité logistique liée aux emplois du temps des deux corps de métier, les retours ont été très positifs et un second colloque est envisagé pour le printemps 2026.

En parallèle, et à la suite d'une demande conjointe des équipes du Crêt-du-Chêne, un apéritif sous la formule « repas canadien » a été organisé le 2 septembre au soir. Cette rencontre a permis de constater un intérêt marqué pour la création d'un colloque similaire à celui de Serrières. Une réflexion est en cours pour proposer une formation commune adaptée, réunissant le personnel éducatif du Domino et le corps enseignant du Crêt-du-Chêne, afin de poursuivre le renforcement de la collaboration entre école et parascolaire dans des conditions réalistes et durables.

Par ailleurs, dès la rentrée scolaire, les demandes de collaboration entre enseignant-e-s et éducateur-trice-s ont repris activement. Des éducateur-trice-s ont notamment été sollicité-e-s pour venir appuyer les enseignant-e-s directement en classe, renforçant la complémentarité des interventions pédagogiques. Concernant l'engagement des enseignantes sur le temps de midi, un travail est actuellement en cours pour simplifier les procédures et les modalités d'accueil, afin que ces dernières se sentent davantage utiles et pleinement intégrées dans la structure parascolaire. Ces initiatives témoignent de la volonté continue d'adapter le projet MAE aux besoins des professionnel-le-s et des élèves, tout en consolidant la coopération entre école et parascolaire.

Au-delà de cette coopération bilatérale école - parascolaire, MAE vise aussi à renforcer une véritable communauté éducative élargie. La stratégie prévoit d'intégrer et de mieux communiquer avec les partenaires qui gravitent autour de l'école : partenaires médico-éducatifs et acteurs de la société civile. Cette ouverture doit permettre d'ancrer MAE dans un

réseau éducatif plus vaste, favorisant la continuité entre les temps de vie des enfants et l'inclusion de toutes les familles.

9. Bilan financier

Comme présenté ci-avant, l'augmentation des fréquentations, liées notamment à la croissance des effectifs du collège du Crêt-du-Chêne a un impact sur les coûts de mise en œuvre. L'exercice du suivi financier du projet après une année doit être appréhendé de manière prudente, cette dernière s'inscrivant dans le cadre de la modification de la LAE. Ainsi, le coût du projet MAE intègre déjà certaines modifications demandées aujourd'hui dans la nouvelle loi cantonale. Par exemple, un certain THPE (temps hors présence enfants) avait été introduit dans les structures MAE en vue de faciliter le développement des projets et relations avec l'école. De même, la réduction de la pause de midi et donc son prix avaient été anticipés.

En outre, les nouveaux prix de facturation liés à la LAE3, entrés en force au 1er août 2025 amélioreront le résultat financier du projet. En résumé, l'entrée en vigueur de la LAE3 doit apporter une amélioration pour les finances des deux structures MAE. A l'inverse, certains éléments qui représentent des spécificités dans le projet MAE (THPE notamment) sont dorénavant des pratiques connues par toutes les structures subventionnées.

La participation cantonale attendue, à savoir une prise en charge de 12 francs par place, s'est concrétisée par un arrêté du Conseil d'Etat[13]. Selon cet arrêté, pour cette première année, un montant de 434'000 francs devrait être accordé à la Ville en soutien au projet. Avec le passage à la LAE3, le Canton admet la progression mécanique de sa participation au vu de l'augmentation du prix coûtant brut, base de calcul de la subvention, et qui devrait se monter, dès août 2025, à près de 14 francs par place. Par conséquent, c'est à minima (sans tenir compte de l'augmentation du nombre de places de la rentrée 2025) une augmentation de la participation cantonale de 75'000 francs qui pourra être attendue pour l'année scolaire 2025-2026.

Toutefois, des discussions sont toujours en cours avec le Département et le Conseil d'Etat. Ces disscussions démontrent une réelle volonté de la

[13] Arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2025 règlant le financement du projet pilote MAE au sens de la loi sur l'accueil des enfants LAE

part du Canton de soutenir le projet MAE de la commune de Neuchâtel, ce qui pourrait par conséquent aboutir à un renforcement sa participation.

Après cette première année le tableau comparatif suivant peut être produit :

Comparaison rapport	Rapport MAE 23-013	Année 2024-2025	Différence
RH	2'219'991.00 CHF	2'911'141.95 CHF	691'150.95 CHF
BSM	1'023'184.00 CHF	1'018'040.30 CHF	-5'143.70 CHF
Pilotage de projet	130'000.00 CHF	129'336.55 CHF	-663.45 CHF
Suivi scientifique	0.00 CHF	31'940.00 CHF	31'940.00 CHF
Charges annuelles	**3'373'175.00 CHF**	**4'090'458.80 CHF**	**717'283.80 CHF**
Parents	1'012'422.00 CHF	1'179'102.05 CHF	166'680.05 CHF
Participation communale	779'999.00 CHF	886'577.45 CHF	106'578.45 CHF
Fond AEF	486'852.00 CHF	562'601.00 CHF	75'749.00 CHF
Apport MAE canton	380'508.00 CHF	434'404.00 CHF	53'896.00 CHF
Subvention OFAS (estimation)	0.00 CHF	150'000.00 CHF	150'000.00 CHF
Recettes annuelles	**2'659'781.00 CHF**	**3'212'684.50 CHF**	**552'903.50 CHF**
Excédent de charge des structures MAE	**713'394.00 CHF**	**877'774.30 CHF**	**164'380.30 CHF**
Participation communale	**779'999.00 CHF**	**886'577.45 CHF**	**106'578.45 CHF**
Coût total Ville des 2 structures MAE	1'493'393.00 CHF	1'764'351.75 CHF	270'958.75 CHF
Coût total Ville des 2 structures avant MAE	1'069'600.00 CHF	1'069'600.00 CHF	
Surcoût MAE net	**423'793.00 CHF**	**694'751.75 CHF**	**270'958.75 CHF**

Figure 14: Tableau de comparaison entre les coûts estimés dans le rapport 23-013 et les comptes pour l'année scolaire 2024-2025

On constate que l'augmentation des effectifs d'enfants à un impact important sur les besoins en personnel, chiffré à 691'000 francs ainsi que sur les parts communales de plus de 100'000 francs. A l'issue de cette première année d'exploitation, le projet MAE aura donc coûté 1'765'000 francs, dont à déduire les 1'069'600 francs qui étaient déjà nécessaires à l'exploitation des structures avant MAE. Le surcoût se situe donc pour cette première année à environ 695'000 francs, soit 271'000 francs de plus qu'estimé. A noter toutefois que le besoin en personnel supplémentaire avait été anticipé dès le projet de budget 2025.

Le surcoût communal MAE s'élève à 695'000 francs. Pour le Canton, entre l'augmentation de sa participation via le fonds et son financement spécial, la part augmente d'environ 535'000 francs par rapport à la situation prévalant avant MAE. Les dernières discussions avec le Département tendent à confirmer l'entrée en matière du Canton pour une participation supérieure.

En outre, près de 180'000 francs ont été dépensés pour la mise en place du projet (informatique, mobilier, équipement de cuisine, etc.) et ne doivent pas être reconduit lors du prochain exercice. Le suivi scientifique (31'000 francs) n'était pas non plus budgété dans le rapport initial.

Les nouvelles bases de facturation de la LAE3 et de calcul de la participation cantonale doivent générer de nouvelles recettes dès août 2025 et réduire les charges résiduelles pour la commune.

L'évaluation financière globale du projet, et sa déviation par rapport au crédit cadre adopté par votre Autorité reste donc délicate à ce stade et devra être consolidée durant l'année scolaire 2025-2026. Elle sera pleinement intégrée dans le rapport d'évaluation final prévu pour fin 2026.

Autre élément intéressant : le prix par place MAE est inférieur par rapport à la situation avant mise en œuvre du projet. Avant MAE, les 170 places proposées par les deux structures proposaient un coût de 6'291 francs par place (1069'600 francs / 170 places). Après une année, le coût se monte à 5'298 francs (1'764'351 francs / 333 places durant l'année 2024-2025). Le coût, intégrant les charges initiales de mise en place du projet, reste même inférieur au coût par place envisagé. Le rapport de 2023 présentait un coût envisagé de 5'593 francs par place pour la Ville (1'493'000 francs pour 267 places estimées). Les nouvelles recettes et la fin de la phase de mise en œuvre devraient améliorer l'efficience du dispositif.

Il est encore tôt pour tirer des conclusions définitives sur le coût du déploiement de MAE, notamment sans recul sur l'impact de la toute récente mise en œuvre de la LAE3, ou sur les impacts finaux de soutien cantonal. Par ailleurs, les comparaisons entre le système MAE et les autres structures parascolaires doivent être analysées avec prudence au vu des différences de coût de fonctionnement (pilotage de projet, coût de mise en place, durée et répartition des blocs horaires, etc.) et de financement (prix des blocs horaires, financement cantonal spécial, etc.).

L'objectif du Conseil communal est, à terme, d'offrir le système MAE (tel quel ou avec quelques modifications) à l'ensemble du territoire communal pour respecter le principe d'égalité. Toutefois, cette extension et la pérennisation du système ne pourront être envisagées sans un soutien financier du Canton qui dépassera la période du projet pilote. A l'issue de la période pilote, un rapport vous sera soumis qui complètera et affinera le présent rapport, et la décision d'étendre la journée continue à l'école à tout le territoire, ou son abandon, reviendra à votre Autorité.

Partie III – Perspectives de développement de l'accueil extrafamilial

Le présent chapitre soumet à votre Autorité la vision du Conseil communal en matière de développement de l'accueil extrafamilial à court, moyen et long terme, notamment dans la perspective de l'acceptation du budget 2026.

Notre Conseil croit fermement au bienfondé de fournir aux familles des solutions d'accueil qui favorisent tant les enfants dans leur développement et compétences sociales que les familles dans la conciliation entre une vie de famille et une vie active. A terme, c'est un cercle vertueux qui se met en place, tant du point de vue de la sécurité sociale (chômage, subventions LAMAL, apport à l'AVS et au 2ème pilier, etc.) que du point de vue de revenus fiscaux supplémentaires. C'est une mesure efficace de lutte contre la paupérisation des familles et notamment des femmes.

10. Accueil préscolaire

L'universalité de l'accueil, qui permet à un enfant d'être accueilli dans n'importe quelle crèche subventionnée du canton, peu importe le domicile des parents, est une force importante de notre cadre légal cantonal. Si certains parents souhaitent disposer d'une place d'accueil proche de leur logement, d'autres préféreront un accueil à proximité de leur emploi.

Cette flexibilité sert en particulier le secteur préscolaire, dans la mesure où les jeunes enfants ne sont pas encore scolarisés.

Il est toutefois observé que la mobilité des familles diminue, et qu'aujourd'hui près de 80% des prestations fournies dans les crèches communales à Neuchâtel sont destinées à des familles domiciliés sur le territoire communal, contre 65% il y a dix ans. On mentionnera qu'en 2024, 165 enfants domiciliés à Neuchâtel ont fréquenté une structure préscolaire située hors du territoire communal (sur 1'357 enfants de la commune ayant bénéficié d'un accueil préscolaire). L'évolution de ce comportement est imputable au développement des places d'accueil sur l'ensemble du canton, mais également au souhait grandissant des familles de diminuer leur temps de déplacement, voire de placer leurs enfants proche de leur domicile.

10.1 Besoins en places d'accueil et taux de couverture

Notre ville abrite une offre d'accueil préscolaire (0 à 4 ans) de 697 places[14], réparties dans 18 institutions, dont 6 sont communales. Une partie importante de l'offre est donc proposée par des structures associatives privées subventionnées, implantées de longue date dans notre commune : 12 structures d'accueil privées subventionnées sont implantées à Neuchâtel, avec lesquelles des rapports de bonne collaboration et de confiance sont entretenus, contribuant à une stabilité de l'offre faite aux familles.

Du point de vue quantitatif, la réponse à la demande est globalement satisfaisante pour les enfants âgés de 2 à 4 ans, mais encore insuffisante pour les bébés, jusqu'à 2 ans. Une liste d'attente est tenue par le Canton et identifie au 1er octobre 2025 que 116 habitant-e-s de Neuchâtel cherchent une place en crèche dans le canton. Il est également identifié que 148 familles domiciliées dans le canton, cherchent expressément une crèche sur le territoire communal de Neuchâtel. La large majorité de ces demandes concernent des enfants de 0-2 ans ou encore à naître. La demande pour des enfants de 2-4 ans est limitée et représente moins de 15%, soit moins de 20 familles (moins de 20 familles domiciliées sur le territoire communal cherchent une place et moins de 20 familles du canton cherchent une place à Neuchâtel).

Le taux de couverture lié à la LAE2 préconisait un taux de 30%, et notre Ville, dans son précédent plan d'équipement (Rapport 15-021) a achevé son déploiement en 2022, atteignant aujourd'hui un taux de couverture préscolaire de 35 %. Ce taux présente régulièrement des variations en raison des fluctuations de la démographie, une différence de 20 enfants présentant une modification d'un pourcent du taux de couverture.

L'objectif de 35% de taux de couverture de la LAE3 à couvrir à l'horizon 2027 est ainsi d'ores et déjà atteint.

[14] Conformément aux règles cantonales LAE, les places privées non subventionnées ne sont pas traitées dans le présent rapport. On en recense 197 sur le territoire communal.

10.2 Répartition territoriale

Bien que bénéficiant d'une plus grande mobilité que l'accueil parascolaire, une amélioration du maillage au niveau de la répartition territoriale des structures préscolaires est souhaitable.

A titre d'exemple, les secteurs du centre-ville (311 places, taux de couverture de 97%) et de Peseux (165 places, taux de couverture de 69%) présente une très forte couverture, alors, alors que l'offre s'arrête aux Cadolles (crèche communale des Cadolles) avec 36 places pour le nord de la Ville et aux Falaises avec 35 places pour l'est de la Ville (crèche privée subventionnée la Boutique) et présente, pour ces quartiers, des taux de couverture inférieurs à 10% (voir chapitre 2.1).

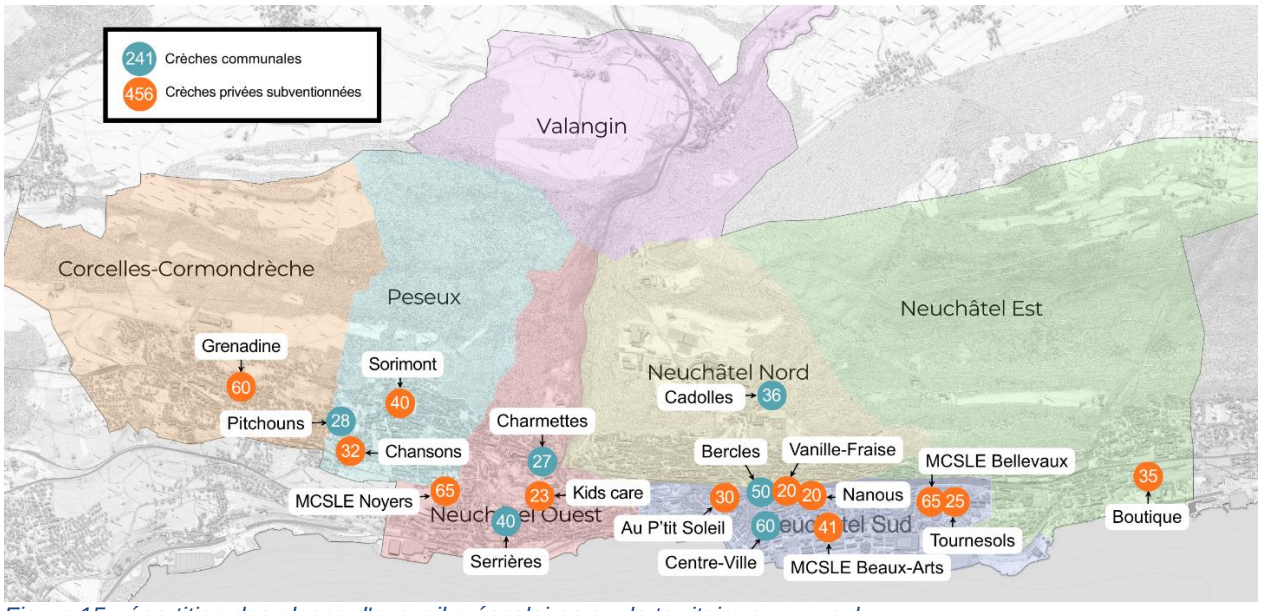

Figure 15: répartition des places d'accueil préscolaires sur le territoire communal

C'est dans le secteur Mail/La Coudre, que la pression est aujourd'hui la plus forte avec un manco de l'ordre d'une centaine de places, si nous calculons un taux de 35% sur la population préscolaire du périmètre (409 enfants). Cet objectif est à atteindre progressivement, par l'accompagnement des partenaires privés dans leur recherche de locaux, ainsi que par les opportunités liées à nos propres structures.

10.3 Perspectives de développement

L'offre constituée par les structures d'accueil privées implantées dans notre commune est particulièrement stable depuis une quinzaine d'années, et un rapport de confiance et de bonne communication nous permet d'envisager sereinement de poursuivre dans cette voie.

Les communes sont compétentes pour préaviser les demandes d'ouverture de nouvelles places d'accueil, dans le but d'assurer une bonne couverture de l'offre sur leur territoire. Le taux de 35% étant atteint pour la commune de Neuchâtel, le Conseil communal propose de concentrer les efforts sur le développement du domaine parascolaire ainsi que sur l'extension de MAE à d'autres collèges, dans le cadre des limites budgétaires imposées par le règlement communal.

11. Accueil parascolaire

Pour le Conseil communal, l'accueil parascolaire doit constituer l'axe principal de développement dans sa politique d'accueil de l'enfance. Le lien étroit avec l'école que nos politiques visent à renforcer, ainsi que l'importance de l'accueil parascolaire permettant la conciliation famille-travail est crucial au moment où toute une partie de la population perd du pouvoir d'achat et où la main d'œuvre devient rare.

Le projet MAE donne de nouvelles lignes au secteur parascolaire. En effet, si la LAE3 propose une vision cantonalisée du besoin en couverture, cette dernière précise bien que les besoins sont différenciés selon la réalité des communes. En parallèle, les études et analyses du bureau Microgis, dont les conclusions ont permis d'étoffer les lignes directrices du PAL pour le développement de nos infrastructures, identifient dans les contraintes d'accès actuelles (à savoir un accès aux structures d'accueil sous conditions d'activité lucrative) que le besoin dans notre commune se situe au-delà de 35%, soit à environ 39% en moyenne et jusqu'à 42% dans certains quartiers du centre-ville.

Cette troisième ligne de lecture, identifiée grâce à MAE, permet de concevoir l'accueil délié de la contrainte liée au taux d'emploi. Cette approche identifie le besoin en place d'accueil parascolaire autour de 65% pour l'accueil de midi et 45% pour l'après-midi.

11.1 Perspectives de développement

Les projections d'enfants scolarisés se portent à 3'460 à l'horizon 2040 (contre des effectifs de 2'984 à la rentrée 2024-2025 et 2'939 à la rentrée 2025-2026). Le schéma ci-dessous illustre la répartition des effectifs actuels et futurs.

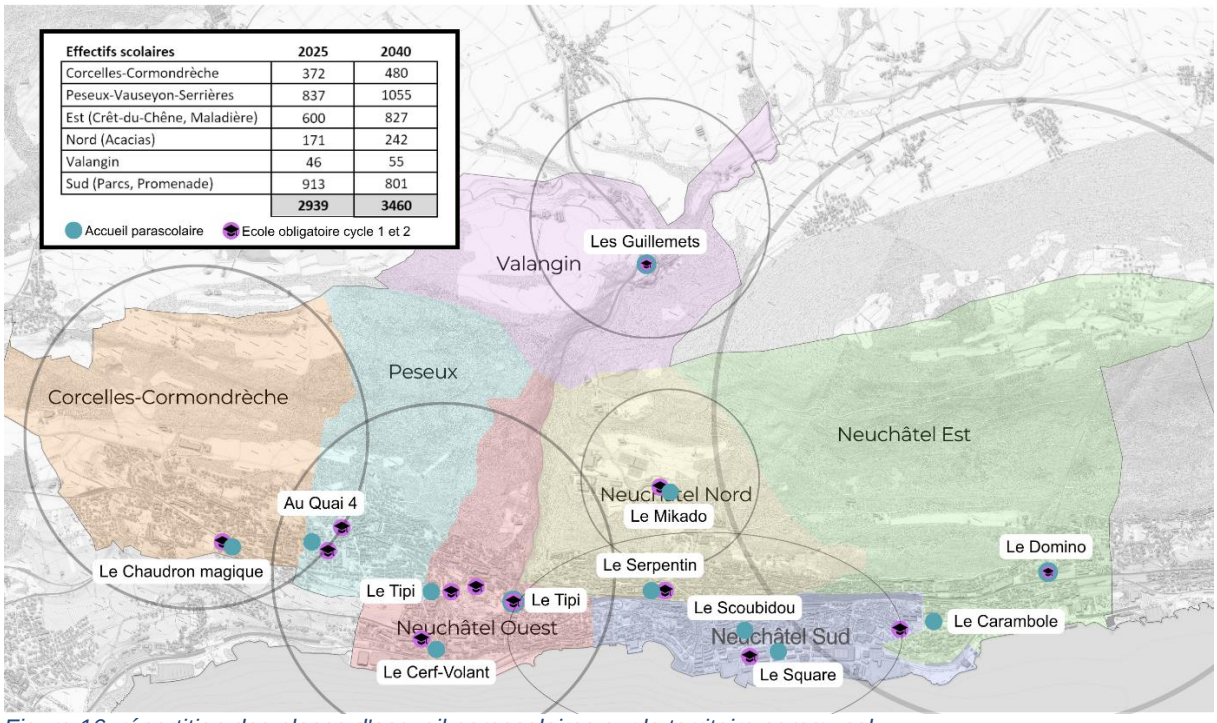

Effectifs scolaires	2025	2040
Corcelles-Cormondrèche	372	480
Peseux-Vauseyon-Serrières	837	1055
Est (Crêt-du-Chêne, Maladière)	600	827
Nord (Acacias)	171	242
Valangin	46	55
Sud (Parcs, Promenade)	913	801
	2939	**3460**

Figure 16: répartition des places d'accueil parascolaires sur le territoire communal

Avec ces projections de croissance démographique, les perspectives de développement dépendent de choix politiques qui peuvent suivre différents scénarii :

- Garantir globalement le taux de couverture de 35% préconisé par la loi (solution minimaliste) ;
- Garantir au moins un taux de couverture de 35% dans tous les quartiers ;
- Garantir une prise en compte des particularités de la composition socio-démographique de la population de notre commune et répondre, par quartier, au besoin identifié, soit un taux de couverture moyen de l'ordre de 39%
- Enfin, envisager l'accueil parascolaire en offrant un accueil inconditionnel, tel que proposé par MAE.

Le tableau suivant peut servir de synthèse de ces scénarii :

	Nb de places actuelles	**Effectifs 2040**	**Nb de place nécessaires**					
Secteur			Selon LAE (35%)	*Différence*	selon Microgis (taux par quartier)	*Différence*	Selon MAE (65%)	*Différence*
Corcelles-Cormondrèche	124	480	168	*44*	189	*65*	312	*188*
Peseux-Vauseyon-Serrières	264	1055	369	*105*	416	*152*	686	*422*
Est (Crêt-du-Chêne, Maladière)	393	827	289	*-104*	337	*-56*	538	*145*
Nord (Acacias)	43	242	85	*42*	67	*24*	157	*114*
Valangin	24	55	19	*-5*	21	*-3*	36	*12*
Sud (Parcs, Promenade)	308	801	280	*-28*	337	*29*	521	*213*
Total	**1156**	**3460**	**1211**	***55***	**1366**	***210***	**2249**	***1093***

Figure 17: extrapolation des places d'accueil parascolaire nécessaires à horizon 2040

1. Garantir un taux de couverture moyen de 35%

D'ici 2040, avec une population scolaire (cycle 1 et 2) augmentant de plus de 520 élèves, 1'211 places devraient être proposées sur le territoire communal pour répondre à la croissance démographique et au taux de couverture de 35% de la LAE3. 55 places manqueraient à l'horizon 2040, représentant une charge annuelle pour la Commune comprise entre 350'000 et 550'000 selon la typologie de places créées (à la journée ou midi, pour des élèves de cycle 1 ou 2, selon le taux de participation parentale etc.).

2. Garantir un taux de couverture de 35% dans chaque quartier

Si nous souhaitons garantir que chaque quartier puisse bénéficier d'un taux de couverture de 35%, et partant du principe qu'il n'est pas prévu de réduire les places excédentaires des quartiers présentant un taux de couverture supérieur, ce sont alors un peu moins de 200 places qu'il faudrait créer dans les bassins sous-dotés (191 places manquantes).

On constate aujourd'hui des différences majeures entre quartiers : le manque de places parascolaires est par exemple déjà important à Peseux et Corcelles-Cormondrèche et va s'accentuer avec la pression démographique.

Ces près de 200 places, selon leurs typologies représenteraient une charge annuelle supplémentaire pour la commune comprise entre 1.1 et 1.9 milions de francs.

3. Garantir une prise en compte des particularités de la population et proposer un taux de couverture moyen de l'ordre de 39%

Le besoin total en places parascolaires monte à 1'366 places en tenant compte des spécificités socio-démographiques des différents quartiers qui

impliquent un taux de couverture moyen pour notre commune de 39%. Pour répondre aux besoins spécifiques des différents quartiers, environ 270 places devraient être créées d'ici 2040. Ce renforcement du taux de couverture représenterait pour la Commune une charge annuelle supplémentaire comprise entre 1.6 et 2.7 millions.

4. **Envisager l'accueil parascolaire en offrant un accueil inconditionnel, tel que proposé par MAE.**

Enfin, si la base de réflexion porte sur les besoins identifiés dans le projet MAE, et que l'accueil inconditionnel devenait la norme sur l'ensemble de la commune, un peu plus de 1'000 places seraient nécessaires pour accueillir 65% de l'effectif scolaire (tel que démontré par le projet pilote), au moins sur la période de midi. Sur la base des coûts de l'année réalisée, qui doivent naturellement être consolidés et qui ne tiennent pas compte d'effets d'échelle, on peut extrapoler, avec toute la prudence nécessaire, que le coût annuel supplémentaire pour la généralisation de MAE pourrait se monter à environ 5.3 millions de francs.

11.2 Mesures à court terme

Dès aujourd'hui, le Conseil communal propose les actions suivantes :

- **Août 2026** : dans le cadre du budget 2026, ouverture de 66 places dans les trois bassins scolaires dans lesquels un manque de place important a été identifié à la rentrée 2025. Ces bassins scolaires sont ceux de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et des Parcs. (La répartition des places entre les bassins pourra varier en fonction de l'évolution de la demande observée).
- **Dès 2027** : fin de la phase pilote MAE et confirmation, cas échéant, des options retenues pour la poursuite et le déploiement du projet. A ce stade, les collèges de Valangin et des Parcs pourraient être envisagés pour une mise en œuvre élargie de MAE, pour autant que le rapport final soumis à fin 2026 confirme la pertinence de l'organisation d'une prise en charge à journée continue.

A ce jour, le Conseil communal vous propose de suivre le scénario de développement n°2 (voir page 38), à savoir d'assurer au minimum un taux de couverture de 35% dans tous les quartiers et de développer MAE progressivement à chaque fois que les conditions le permettent (dans les limites financières et d'infrastructures).

12. Impacts du rapport

12.1 Impact sur l'environnement

Une offre en accueil extrafamilial présente de nombreux bénéfices pour les enfants. Ces espaces favorisent un développement global harmonieux, au travers d'activités éducatives, sportives et culturelles adaptées. Ils renforcent la socialisation, l'autonomie et le maintien d'une bonne santé, au travers également de repas réguliers et équilibrés. Pour les familles, ces structures facilitent la conciliation entre vie professionnelle et familiale, et soutiennent l'égalité des chances. Dans cette optique, deux des trois piliers du développement durable, l'aspect social et l'aspect économique sont encouragés.

De plus, dans leur exploitation, les structures communales ont développé un plan d'action[15] comportant des mesures favorisant une consommation et des comportements durables, mesures mises en œuvre par les enfants et les adultes.

En outre, d'importants efforts ont été réalisés en matière d'alimentation en partenariat avec nos prestataires, tant internes qu'externes. Ce domaine présente un potentiel important de réduction des émissions de CO_2 par le choix et la provenance des aliments.

Au surplus, avec MAE et le repas intégré à l'école, ainsi qu'une proposition d'activités extrascolaires, le nombre de déplacements nécessaires est réduit, limitant le phénomène des « parents-taxi ».

Enfin, il est rappelé que les populations d'enfants, notamment les plus jeunes, sont des populations vulnérables et sont particulièrement impactées par le changement climatique. Une attention particulière doit ainsi être apportée dans l'aménagement et la conception des locaux et des espaces mis à leur disposition.

[15] Service de la famille, 2021 - PLAN D'ACTION : consommation et comportements durables dans les structures d'accueil extrafamilial de la Ville de Neuchâtel -
Livret disponible dans toutes les structures d'accueil communales pré et parascolaires.

12.2 Impact sur les finances

Le présent rapport, et ses trois parties, détaille les impacts financiers des différents projets.

La LAE3, avec le renforcement des équipes éducatives et la reconnaissance des tâches réalisées hors de la présence des enfants entraine un besoin en ressources humaines supplémentaires. Globalement, on pourra considérer que la LAE3, avec ces multiples changements a un impact annuel de l'ordre de 2.2 millions de francs répartis sur nos 1'350 places d'accueil communales. Une large part avait déjà pu être intégrée dans le budget 2025, les dernières modifications le sont dans le budget 2026.

En plus de l'augmentation des prix de facturation décidée par la LAE3, des compensations ont été proposées et diminueront de l'ordre d'un million de francs par an les charges, notamment via la réduction des heures d'ouverture des structures et la fin d'activité de la halte-garderie.

Pour MAE, le bilan financier doit continuer à être consolidé. En effet, le déploiement complet du projet a été finalisé en août 2025 avec la réponse à l'entier de la demande, malgré l'augmentation importante de l'effectif scolaire. De plus, les modifications apportées par la LAE3 auront un impact sur les recettes du projet.

Avec une année scolaire 2024-2025 de mise en place, l'année 2025-2026 sera celle de la consolidation du dispositif et une meilleure base d'évaluation financière pour l'impact du projet sur le long terme.

A ce stade, la première année MAE a constaté la forte demande en accueil lorsque les contraintes sont levées ainsi que l'adhésion des parents au système. Pour la commune, l'exploitation des deux structures MAE aura présenté un coût d'environ 1.76 millions de francs, incluant les frais de mise en place et les participations communales (subventions aux parents). Le coût d'exploitation des deux structures avant MAE présentait un coût d'environ 1.07 million. Le supplément de la première année de MAE, qui inclus l'ensemble des frais de mise en place, se monte donc à 695'000 francs, alors que le rapport de 2023 avait identifié un coût supplémentaire de l'ordre de 423'000 francs par an.

Les perspectives de développement se concentreront sur le domaine parascolaire. Les mesures prises pour répondre aux besoins à court terme, soit la création de 66 nouvelles places, génèreront une charge annuelle de 645'000 francs dès août 2026.

La poursuite du déploiement devra ensuite permettre d'assurer à minima un taux de couverture de 35% dans tous les bassins scolaires. En fonction des résultats de l'évaluation du projet MAE et de la position de votre Autorité sur la poursuite du projet au-delà de la phase pilote, ce déploiement sera alors coordonné avec l'extension de MAE à d'autres collèges de la commune.

12.3 Impact sur le personnel communal

La réforme de la LAE3 apporte des améliorations reconnues et saluées par le monde professionnel en matière de valorisation et de renforcement des équipes. Ces améliorations auront toutefois nécessité l'engagement de près de 40.6 EPT au total (22.5 EPT pour le préscolaire et 18.1 EPT pour le parascolaire). La réduction des heures d'ouverture des structures permettra de réduire le besoin en personnel d'environ 11 EPT.

MAE a également engendré des coûts supplémentaires pour accueillir la croissance importante des places d'accueil de ces structures. Aujourd'hui, ce sont 35.45 EPT qui sont dédiés à MAE, soit 22.05 EPT œuvrant au DOMINO (1.7 EPT de direction, 16.9 EPT d'encadrement, 0.95 EPT en cuisine, 2.5 EPT d'intendance et ménage) et 9.9 EPT au Cerf-Volant (0.9 EPT de direction, 7.8 EPT d'encadrement et 1.2 EPT d'intendance), auxquels s'ajoute du personnel administratif dédié (2.5 EPT) et de pilotage de projet (1 EPT). Le rapport initial identifiait un besoin de 25.2 EPT.

Dans les mesures à court terme prises par le Conseil communal, la création de 66 nouvelles places parascolaire réparties dans les bassins de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et des Parcs demandera l'engagement de 7.2 EPT à la rentrée d'août 2026.

13. Consultation / Consultations

Le présent rapport sera présenté à la commission FFSS en date du 5 novembre 2025.

Le présent rapport sera présenté à la commission financière en date du 6 novembre 2025.

14. Conclusion

L'accueil extrafamilial est un axe stratégique du développement de nos politiques publiques. Important vecteur de socialisation et développement pour l'enfant, tant le renforcement de l'offre que sa coordination pour le secteur parascolaire avec l'école, doivent être soutenus pour accompagner toujours davantage les familles dans leur conciliation entre vies professionnelle et familiale. Cette réponse aux besoins des familles fait écho au besoin de main-d'œuvre souligné par les secteurs économiques. Proposer un accueil extrafamilial suffisant, bienveillant et répondant aux enjeux de société est donc primordial pour conserver l'attractivité de notre commune et de son tissu économique.

La réforme de la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE) était attendue de longue date. Son introduction en août 2025 est une réelle amélioration des conditions de travail des employé-e-s des structures d'accueil et garantit aux familles un meilleur encadrement de leurs enfants, moyennant une légère augmentation de leurs participations aux coûts de l'accueil. D'un côté, la réforme globale (LAE3) modifie les cadres de fonctionnement, en reconnaissant le besoin de renforcer les équipes et de mettre en valeur le travail réalisé auprès des enfants et des familles. D'un autre côté, elle augmente les ressources des structures par une revalorisation du prix de référence de facturation (théorique) et du prix coûtant brut, en augmentant la part parentale et, par conséquent celle des communes, ainsi que la part du fonds.

Par ailleurs et en parallèle, le projet pilote MAE s'affranchit des conditions d'accès et affiche la volonté de décloisonner le monde de l'école et du parascolaire. Ces deux changements donnent un nouveau visage à la politique familiale de notre commune et entraînent des défis de taille, notamment en matière financière. Le Conseil communal réitère son engagement, soutenu à de nombreuses reprises par votre Autorité, à faire preuve d'ambition pour offrir aux familles de la commune de Neuchâtel les conditions-cadres favorables à leur épanouissement et au bien commun.

Pour le Conseil communal, l'accueil extrafamilial est incontestablement un investissement, par ses retours positifs tout au long du parcours des enfants et des familles. La présence en suffisance de places d'accueil permet aux parents de ne pas se désengager du marché du travail, d'alimenter les assurances sociales (AVS, 2ème pilier, assurance-chômage, etc.), ne prétéritant pas les carrières, notamment celles des mères. Si le calcul précis d'un retour fiscal direct est toujours ardu, l'impact à long terme est indéniable. Rappelons qu'en Suisse, la

parentalité entraîne un risque de pauvreté statistiquement documenté, en raison justement de la concurrence entre la présence d'entant(s) dans une famille et l'activité rémunérée.

Le présent rapport est dense et aborde les enjeux à venir pour notre commune. Il s'agit d'un état de situation qui doit permettre à votre Autorité de comprendre les enjeux qui figureront dans le projet de budget 2026, qui vous sera soumis prochainement. Notons encore, que l'expérience MAE fait l'objet d'un suivi de l'institut de psychologie de l'Université de Neuchâtel, ainsi qu'un monitorage précis par le Service de la famille des coûts engendrés et de l'évolution sociétale observée.

Le Conseil tient toutefois à rappeler que le dispositif d'accueil est en grande partie financé par les parents, le Canton et les employeurs et qu'il touche plus de 2'000 enfants bénéficiant de ses prestations chaque jour. Prestations largement reconnues, saluées et indispensables au bon fonctionnement de notre société.

Le Conseil rappelle également les efforts constants qui ont été réalisés par le Service de la famille et qui permettent, année après année, de démontrer que les revenus des parents augmentent et, cumulés à la recherche d'efficience, réduisent régulièrement pour la Commune les coûts par enfant accueilli.

Avec la LAE3 désormais bien en place, le Conseil se réjouit de pouvoir suivre durant cette nouvelle année le projet MAE, afin de dresser un bilan fidèle et détaillé de la réelle demande en accueil extrafamilial de notre population. Grâce à ce dispositif nouveau, le Conseil communal est en mesure d'esquisser aujourd'hui une vision clarifiée du besoin à long terme et peut anticiper, planifier et prioriser ses actions pour répondre aux enjeux particuliers des différents quartiers, tout en les intégrant au contexte budgétaire délicat de notre commune. Mais, comme déjà mentionné, la Ville de Neuchâtel ne sera pas à la hauteur de ses ambitions, ni en mesure d'enclencher une spirale vertueuse en termes de coûts et d'égalité des chances, si le Canton ne lui garantit pas un appui pérenne pour les années à venir. A l'issue de la phase pilote, pour autant que le dispositif ait fait ses preuves, votre Autorité sera invitée à confirmer sa volonté politique de poursuivre l'expérience MAE et de l'étendre à toute la commune.

C’est dans cet esprit que le Conseil communal vous remercie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d’information.

Neuchâtel, le 27 octobre 2025

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,	Le chancelier,
Nicole Baur	Daniel Veuve

15. Annexe 1 : Glossaire et exemple

Structure d'accueil préscolaire : structure qui accueille des enfants de la naissance à l'entrée à l'école obligatoire, à la journée ;

Structure d'accueil parascolaire, 1er cycle scolaire : structure qui accueille des enfants de la 1e à la 4e année de la scolarité obligatoire, en dehors des horaires scolaires, à la journée ;

Structure d'accueil parascolaire, 2e cycle scolaire : structure qui accueille des enfants de la 5e à la 8e année de la scolarité obligatoire, en dehors des horaires scolaires, à la journée

LAE : Loi sur l'accueil des enfants

Taux de couverture : nombre de place d'accueil offerte pour 100 enfants domiciliés sur un territoire

Taux d'encadrement : nombre exigé d'adultes formés pour l'accueil d'un groupe d'enfants

Prix coutant brut : Montant que touche une structure d'accueil par jour d'accueil. Il correspond au prix de référence de facturation auquel est ajouté la participation du fonds pour les structures d'acceuil extrafamiliale. Ce montant correspond à (dans la LAE3) :

128 francs pour l'accueil préscolaire ;

86 francs pour l'accueil parascolaire 1er cycle scolaire ;

82 francs pour l'accueil parascolaire 2e cycle scolaire.

Prix de référence de facturation : montant facturé aux parents, pour lequel une subvention communale, est accordée en fonction des capacités contributives et selon un barême cantonal. Le prix de référence de facturation se calcul en pourcentage du prix coutant brut.

72% du prix coûtant brut pour l'accueil préscolaire (92.16 francs) ;

76% du prix coûtant brut pour l'accueil parascolaire 1er cycle scolaire (65.36 francs) ;

76% du prix coûtant brut pour l'accueil parascolaire 2e cycle scolaire (62.32 francs).

Participation du fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamilial : Le fonds, financé par les employeurs et le canton finance les structures d'accueil extrafamiliales. Son financement, par place occupée se monte à :

28% du prix coût abrut pour les places occupées par des enfants en âge préscolaire

24% du prix coûtant brut pour les places occupées par des enfants en âge parascolaire

THPE : Temps hors présence des enfants

Participation communale : Part du prix de référence de facturation supporté par la commune de domicile. Subvention obligatoire selon la loi dont le montant est défini en fonction de la capacité contributive des parents

Participation des parents : Part du prix de référence de facturation supporté par les parents

Exemple des structures de financement d'une place d'accueil préscolaire (Base comptes 2023, financement selon LAE2)

Base: Comptes 2023, pour les 241 places d'accueil préscolaires communales, facturées sur 240 jours d'ouverture annuelle et facturation selon LAE2

	Montant total	Montant par place et par an	Montant par place et par jour	Explication
Total des charges d'exploitation	**7'040'000 CHF**	**29'212 CHF**	**122 CHF**	**Coût total nécessaire à l'exploitation des structures d'accueil préscolaire (personnel, loyer, nourriture, etc.)**
-Total des recettes perçues par les structures	**6'130'000 CHF**	**25'436 CHF**	**106 CHF**	**Pariticipation des parents, des communes, du fonds cantonal et autres diverses subventions.**
=Déficit d'exploitation	**910'000 CHF**	**3'776 CHF**	**16 CHF**	**Montant non couvert par les recettes. Ce montant est à charge de la commune**
Détails des recettes perçues				
Parents	**2'615'000 CHF**	**10'851 CHF**	**45 CHF**	Selon la loi, le prix facturable pour une journée d'accueil préscolaire, appelé **prix de référence de facturation**, est de 85 francs (passe à 92.15 avec la LAE3). Ce prix se répartit entre les parents et la commune de domicile des enfants accueillis, en fonction des capacités contributives des familles. Ici, les familles ont en moyenne supporté 59% du prix de référence de facturation, les communes de domicile 41%. La différence constatée entre le montant réelement facturé (77 francs) et le montant légal de 85 francs, met en évidence que les 241 places d'accueil ne sont pas entièrement occupées sur les 240 jours d'ouverture. On identifie ainsi que le taux d'occupation moyen de nos structures préscolaires est de 91% (en moyenne, on facture 77 francs par place et par jour sur les 85 francs potentiels). La loi cantonale reconnait l'accueil universel, a savoir, que n'importe quel enfant domicilié dans le Canton peut acceder à une structure d'accueil subventionnée à des conditions identiques. Les structures préscolaires de la Commune de Neuchâtel ont ainsi accueilli environ 20% d'enfants d'autres communes, pour lesquels les communes de domicile participent au financement.
Communes de domicile	**1'820'000 CHF**	**7'552 CHF**	**31 CHF**	
Ville de Neuchâtel	*1'456'000 CHF*	*6'041 CHF*	*25 CHF*	
Autres communes	*364'000 CHF*	*1'510 CHF*	*6 CHF*	
Parents+Commune=prix de référence de facuration: 85.-	*4'435'000 CHF*	*18'402 CHF*	*77 CHF*	
Subvention du Fonds cantonal	***1'600'000 CHF***	***6'639 CHF***	***28 CHF***	L'accueil extrafamiilial est également soutenu par un fonds cantonal pour les structures d'accueil extrafamiliales. Ce fonds est alimenté par les employeurs (0.18% de la masse salariale) et le Canton. Le fonds finance, en complément des prestations facturées, un montant équivalent à 31.05 francspar place d'accueil préscolaire dans la LAE2 (35.84 avec la LAE3) . Ici également, la différence entre le montant encaissé par nos structure et le montant théorique par place est induit par un taux d'occupation d'environ 91%. Le prix de référence de facturation additionné de la participation du fonds correspond au **prix coûtant brut**, soit le prix reconnu par l'état de l'accueil extrafamilial.
Part employeur (0.18% de la masse salariale) ~45%	*720'000 CHF*	*2'988 CHF*	*12.4 CHF*	
Part du canton ~55%	*880'000 CHF*	*3'651 CHF*	*15.2 CHF*	
Parents+Commune+Fonds = Prix coûtant burt (PCB): 116.05	*6'035'000 CHF*	*25'041 CHF*	*104 CHF*	
Autres recettes	**92000**	**382 CHF**	**1.59 CHF**	Autres recettes diverses (subvention de la Conférdération, etc.)

Résumé: Pour la Commune de Neuchâtel			
Subvention selon LAE (particpation communale)	*1'456'000 CHF*	*6'041 CHF*	*25 CHF*
Déficit d'exploitation des structures	*910'000 CHF*	*3'776 CHF*	*16 CHF*
Total à charge de la commune de Neuchâtel	***2'366'000 CHF***	***9'817 CHF***	***41 CHF***

16. Annexe 2 : Liste des activités extrascolaires

Crêt-du-Chêne					
Nom de l'activité	**Partenaire**	**Session 1**	**Nb de participant-e-s**	**Session 2**	**Nb de participant-e-s**
Robotique	FutureKids Sàrl	X	10		
Apprendre à programmer sur Minecraft	FutureKids Sàrl	X	10	X	10
Le numérique et les sciences en ateliers	EPFL : service de promotion	X	24		
Judo-ludo	Judo Club Neuchâtel Cortaillod	X	14		
Ateliers Opéra et Théâtre de l'avant-scène	Avant-scène	X	24	X	30
Danse contemporaine	Giant Studio	X	8	X	11
Ateliers du conservatoire : découvre ton be	Conservatoire Neuchâtel	X	4	X	14
Ateliers du conservatoire : découvre ta voix	Conservatoire Neuchâtel	X	7	X	6
Ateliers du conservatoire : découvre la part	Conservatoire Neuchâtel	X	5		
Ateliers du conservatoire : découvre ton so	Conservatoire Neuchâtel	X	2		
Yoga	Ton sur Ton	X	4		
Self-défense non-violente	Skyline Dojo	X	12		
Capoeira (2 cours session 2)	Association de Capoeira Neuchâtel	X	12	X	22
Athlétisme et multisports	Kaholo Coaching	X	10		
Initiation ludique au théâtre	Yannick Merlin	X	12		
Judo	Judo Peseux			X	12
Breakdance	Groove			X	7
Yoga japonais	Camille Chiesa			X	12
Yoga	Giant Studio			X	8
Initiation ludique à l'italien	LCO Italien			X	7
Programmation en Kodu	FutureKids Sàrl			X	10
Robotique Spike prime (2 cours)	FutureKids Sàrl			X	20

Serrières					
Nom de l'activité	**Partenaire**	**Session 1**	**Nb de participant-e-s**	**Session 2**	**Nb de participant-e-s**
Création de jeux vidéos sur Roblox	FutureKids Sàrl	X	10	X	10
Robotique	FutureKids Sàrl	X	10		
Eveil aux arts du cirque	Ton sur Ton	X	10		
Initiation aux arts du cirque	Ton sur Ton	X	6		
Basketball	Marin Basket	X	12	X	12
Bouge	Giant Studio	X	20		
Théâtre L'Etoffe des rêves	L'Etoffe des rêves			X	12
Aïkido (3 cours)	Dojo Neuchâtel			X	21
Jeux de balles et handball	Carolin Thevenin			X	12
Robotique Spike essential	FutureKids Sàrl			X	10
Robotique Spike prime				X	8